

GEC(2026)15

17 juillet 2026

**Commission pour l'égalité de genre
(GEC)**

29^eréunion

Strasbourg, du 10 au 12 juin 2026

Rapport de réunion

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. La Commission pour l'égalité de genre (GEC) tient sa 29^e réunion du 10 au 12 juin 2026 à Strasbourg, sous la présidence de Sara SLANA (Slovénie). La Présidente souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de la GEC de la Slovaquie et de l'Espagne, et a annoncé le départ des membres bulgares et polonais, en les remerciant pour leurs contributions. La Présidente remercie les membres d'avoir assisté à la réunion en personne, soulignant l'importance de se réunir physiquement plutôt qu'en ligne, dans la mesure du possible, afin de renforcer la collaboration dans un contexte souvent difficile et de garantir la qualité des travaux de la GEC ainsi que leur représentativité de l'ensemble des positions des États membres.

2. Irena GUIDIKOVA, Cheffe du département « Dignité humaine et égalité de genre » du Conseil de l'Europe, prononce un discours d'ouverture et souligne l'importance des travaux de la GEC à une époque où l'égalité de genre fait face à une recrudescence des réactions hostiles, notamment sous la forme d'une rhétorique anti-genre et de formes nouvelles et évolutives de violence à l'égard des femmes et des filles, facilitées par la technologie. Le rôle clé de la GEC dans la protection des droits humains et de la démocratie se met en avant, à travers le renforcement de la mise en œuvre des normes existantes, l'approche intégrée de l'égalité de genre et la promotion de la pleine participation des femmes à la vie publique et politique, avec en avant les nombreuses contributions de la GEC au Nouveau pacte démocratique pour l'Europe. Elle insiste également sur l'importance de la coopération internationale, d'une communication fondée sur des valeurs et d'actions concrètes au niveau national. Les membres profitent de cette réunion pour échanger des idées, élaborer des solutions innovantes et poursuivre leurs travaux dans un esprit ouvert et constructif, notamment lors de la discussion sur le futur mandat pour la période 2028-2031.

3. La Présidente rappelle aux membres qu'au cours de cette réunion, ils et elles seront invité·es à approuver la transmission de deux documents au Comité des Ministres : le projet de premier rapport biennal (2024-2025) sur la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité de genre (2024-2029) et la déclaration commune du CDADI et de la GEC sur l'importance fondamentale de l'égalité, de l'égalité de genre, de la diversité et de l'inclusion pour le Nouveau pacte démocratique pour l'Europe, qui a été adoptée par procédure écrite le 30 avril.

4. Les membres adoptent l'ordre du jour de la réunion tel qu'il figure à l'annexe 1.

2. Rapport de la Présidence et du Bureau de la GEC

5. Les membres prennent note des informations fournies par la Présidente concernant les récentes réalisations de la GEC, notamment l'adoption, le 4 mars 2026, de deux recommandations du Comité des ministres : [la CM/Rec\(2026\)1](#) sur l'égalité et l'intelligence artificielle, et [la CM/Rec\(2026\)2](#) sur l'obligation de rendre des comptes en matière de violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie. Le Secrétariat a donné un aperçu des présentations réalisées pour faire connaître ces normes tant en interne qu'en externe, notamment : devant la Commission de l'égalité et de la non-discrimination de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ; lors d'une conférence intitulée « [Challenging Hate: Protecting Human Rights and Strengthening Democracy](#) » ([Lutter contre la haine : protéger les droits de l'homme et renforcer la démocratie](#)), organisée par l'université de Limerick en association avec le Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) du Conseil de l'Europe à Limerick, en Irlande ; lors du Dialogue européen sur la gouvernance de l'Internet ([EuroDIG](#)) à Bruxelles ; et lors d'une présentation donnée par Radan ŠAFAŘÍK (Tchéquie), ancien Vice-président du Comité d'expert·es sur l'intelligence artificielle, l'égalité et la discrimination (la GEC/ADI-AI), lors d'une conférence intitulée « [Les droits humains dans les réalités immersives \(XR\) : Liberté d'expression, justice, droits et bien-être des enfants](#) », à Strasbourg. La Présidente rappelle également que lors de la première réunion de 2026 du Groupe des rapporteurs sur les droits de l'homme (GR-H) du Comité des Ministres, celui-ci a

été informé de l'adoption par la GEC du document d'orientation pour l'élaboration de discours positifs visant à contrer la rhétorique anti-genre. Ce document a désormais été transformé en une nouvelle publication intitulée « [Promouvoir l'égalité de genre par une communication fondée sur les valeurs : Guide pratique pour répondre à la rhétorique anti-genre](#) ». La Présidente encourage les membres à s'en procurer un exemplaire et à faire connaître ce guide au sein de leurs États membres et de leurs organisations.

6. La Présidente se déclare satisfaite de la conférence annuelle de la GEC qui s'est tenue le 9 juin 2026, intitulée « [Les femmes, architectes d'une paix durable : lever les obstacles pour que la résolution des conflits et la consolidation de la paix soient inclusives en matière de genre](#) », sous la présidence monégasque du Comité des Ministres. La Présidente a exprimé sa gratitude à Monaco pour son soutien à cet événement, notamment par la participation d'Isabelle Berro-Amadeï, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération. La conférence a exploré les possibilités de mise en œuvre de la norme du Conseil de l'Europe sur ce sujet, à savoir [la Recommandation \(2010\)10 du Comité des Ministres sur le rôle des femmes et des hommes dans la prévention et la résolution des conflits et la consolidation de la paix](#). La Présidente note que la conférence a contribué à identifier des points d'entrée concrets pour le Conseil de l'Europe dans le cadre plus large de l'agenda « Femmes, paix et sécurité ». Il est fait référence à l'observation maintes fois formulée selon laquelle la pérennité de la paix est renforcée lorsque les femmes participent aux processus décisionnels. Il est en outre souligné que la participation des femmes doit être comprise comme fondée sur leurs droits politiques et leur droit de participer à la vie publique. À cet égard, la valeur ajoutée du Conseil de l'Europe en tant qu'organisation de défense des droits humains est mise en avant. Il est également noté que les discussions ont fourni des exemples concrets d'actions possibles en Ukraine. Ces exemples sont jugés pertinents tant pour le futur plan d'action pour l'Ukraine que pour les efforts plus larges visant à renforcer la cohésion sociale en Europe. La conférence a été décrite comme une première étape importante pour faire avancer les travaux futurs sur ce sujet. La Roumanie et l'Ukraine ont pris la parole pour exprimer leur satisfaction à l'égard de la conférence et partager leur expertise nationale sur ce sujet, ainsi que pour souligner la nécessité d'une coordination efficace entre le Conseil de l'Europe et ses partenaires internationaux, notamment l'ONU.

3. Mandat et plan de travail de la GEC

7. Le Secrétariat informe la GEC des changements récents et en cours visant à améliorer la visibilité des travaux de la GEC sur la [page web consacrée à l'égalité de genre](#), et invite les membres à republier les actualités afin de toucher un réseau plus large, notamment sur les réseaux sociaux tels que LinkedIn ([@CoE Women](#)). Caterina BOLOGNESE, Cheffe de la Division de l'égalité de genre, remercie les membres de la Croatie, de la France et de l'Allemagne pour leurs nouvelles propositions pour mettre à jour le [calendrier perpétuel de l'égalité de genre](#). La Présidente encourage les membres à écrire au Secrétariat via le formulaire dédié du calendrier s'ils souhaitent y inclure d'autres dates clés de l'histoire de l'égalité de genre.

8. Le Secrétariat informe la GEC que la phase de consultation liée au [Nouveau pacte démocratique pour l'Europe](#) se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2026, et qu'il veillera à ce que les contributions de la GEC soient pleinement prises en compte dans les travaux qui suivront. Les contributions de la GEC au Nouveau pacte démocratique pour l'Europe pour la période 2026-2027 comprennent : la conférence annuelle de la GEC, mentionnée ci-dessus ; une boîte à outils pour la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2026)2 sur l'obligation de rendre des comptes en matière de violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie, comprenant un ensemble [d'infographies](#) conçues pour présenter les dispositions clés et l'importance stratégique de la Recommandation de manière claire, accessible et , contribuant ainsi à transmettre ses messages fondamentaux à un large éventail de publics ; une boîte à outils visant à promouvoir des discours positifs sur l'égalité de genre,

s'appuyant sur le guide récemment publié intitulé « [Promouvoir l'égalité de genre par une communication fondée sur les valeurs : un guide pratique pour répondre à la rhétorique anti-genre](#) », associé à une formation animée ; la future étude sur la participation égale des femmes et des hommes à la prise de décision publique et politique, qui sera examinée par la GEC lors de sa 30^e réunion plénière ; un résumé de l'échange avec des expertes invitées, le 12 juin 2026, sur le rôle des femmes dans la démocratie ; et, enfin, la déclaration commune du Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) et de la GEC sur [l'importance fondamentale de l'égalité, de l'égalité de genre, de la diversité et de l'inclusion pour le Nouveau pacte démocratique pour l'Europe](#), adoptée par procédure écrite le 30 avril 2026. La Présidente remercie le Bureau de la GEC (Lea SPÖRCKE, Allemagne) d'avoir participé au groupe de réflexion en ligne du CDADI qui a préparé cette déclaration commune, et ainsi que les membres de la GEC pour leur esprit de coopération. Wolfram BECHTEL, Secrétaire du CDADI, remercie les membres de la GEC pour leur excellente coopération et fait part de la motivation des membres du CDADI à poursuivre leur collaboration avec la GEC afin de veiller à ce que leurs travaux sur l'égalité de genre, la diversité et l'inclusion soient au cœur du Nouveau pacte démocratique pour l'Europe.

9. La GEC prend note du plan de travail 2026-2027, tel que présenté par le Secrétariat. Celui-ci sera régulièrement mis à jour afin de refléter les réunions des groupes de travail et d'autres événements importants.

4. Stratégie pour l'égalité de genre 2024-2029

4.1. *Projet de premier rapport biennal (2024-2025) sur la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité de genre (2024-2029)*

10. La Présidente rappelle qu'un questionnaire révisé destiné à rendre compte de la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité de genre avait été adopté par la GEC lors de sa 27^e réunion plénière, avec de nouvelles questions visant à obtenir des données plus précises sur les normes de la GEC qui sont connues et appliquées au niveau national. La GEC a demandé que le rapport mette davantage l'accent sur l'analyse et les chiffres afin de faciliter le suivi des progrès tout au long de la période couverte par la Stratégie. La Présidente s'est félicitée du nombre record de réponses reçues au cours du présent cycle de rapport, notant que trente-sept contributions avaient été fournies par les membres, les participant·es et les observateurs·trices. Il a en outre été rappelé que, compte tenu du caractère biennal du processus de rapport, l'année intermédiaire sans rapport pourrait, le cas échéant, être mise à profit pour examiner plus en profondeur certains aspects des réponses.

11. La GEC approuve les révisions proposées au premier projet de rapport, qui avait été préparé par le Secrétariat sur la base des commentaires écrits reçus des membres, des participant·es et des observateurs·trices. Au cours de la discussion qui a suivi, les membres ont fait remarquer que le rapport actuel, ainsi que ses annexes, était peut-être trop long et ont convenu que les informations plus détaillées pourraient être intégrées sous forme de liens hypertextes plutôt que d'être incluses dans leur intégralité. Le Bureau convient d'examiner les moyens de mieux faire connaître, au niveau national, les normes moins connues et moins fréquemment utilisées.

12. Le Réseau européen des femmes migrantes a fait une déclaration dont le texte intégral figure à l'annexe IV du présent compte rendu de la réunion (*en anglais*).

5. Suivi des normes existantes de la GEC et activités futures

5.1. *Discussion sur la diffusion des normes existantes élaborées par la GEC*

13. La Présidente rappelle que, lors de la 28^e réunion plénière de novembre, les membres avaient demandé une discussion sur les moyens d'améliorer la diffusion des normes et des documents d'orientation de la GEC au niveau national. À la suite d'un échange avec le Bureau, le Secrétariat a élaboré un document (GEC(2026)7) pour faciliter ces discussions. La Présidente souligne l'importance de veiller à ce que les travaux de la GEC soient mis en œuvre efficacement au niveau national. Le Secrétariat a fourni des informations sur les activités futures envisageables pour une sensibilisation aux recommandations du Comité des Ministres CM/Rec(2026)1 sur l'égalité et l'intelligence artificielle et CM/Rec(2026)2 sur l'obligation de rendre des comptes en matière de violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie, notamment la préparation de courts documents de synthèse, d'autres infographies, ou webinaires, en collaboration avec les autres comités directeurs avec lesquels ces normes ont été élaborées conjointement (respectivement le CDADI et le CDPC).

14. Au cours de l'échange qui a suivi, les membres ont présenté diverses pratiques issues de leurs expériences nationales. De nombreux membres ont indiqué que le ministère chargé de l'égalité de genre assurait la coordination avec les autres ministères afin de garantir la diffusion des normes et de recueillir les contributions pertinentes avant les réunions plénières. Les échanges entre pairs et les séminaires pratiques s'étaient avérés efficaces pour favoriser la sensibilisation et le suivi interministériels. Certains membres ont précisé qu'ils avaient désigné des personnes de contact ou mis en place des réseaux officiels de coordinateurs·trices chargés de veiller à ce que les questionnaires et les orientations de la GEC soient transmis aux ministères concernés. Il a été noté que le processus de rapport sur la Stratégie pour l'égalité de genre, y compris l'élaboration et l'utilisation des questionnaires, offrait un suivi précieux des normes et permettait de mieux cerner l'ensemble des outils de la GEC au niveau national. Plusieurs membres ont fait remarquer qu'il n'était pas toujours possible d'envoyer les questions ou les normes de la GEC aux interlocuteurs ministériels appropriés dans les délais requis, en raison de structures administratives complexes ou de ressources limitées. Dans certains États membres, les réunions de coordination visant à discuter des éléments transversaux communs à toutes les commissions du Conseil de l'Europe et à partager des informations se sont révélées très efficaces. Les membres ont exposé certains défis et solutions, comme le fait d'informer à l'avance les points focaux de la GEC des demandes de commentaires, afin que les procédures politiques nationales puissent être correctement coordonnées. Un défi récurrent consiste à maintenir la continuité et la « mémoire » administrative face au roulement du personnel. En particulier, les normes plus anciennes peuvent déjà avoir été intégrées dans les politiques et devenir ainsi « invisibles » pour les nouveaux membres du personnel ou les points focaux. Les membres ont souligné l'importance des discussions en réunion plénière pour recueillir des points de vue transnationaux. La traduction des documents du Conseil de l'Europe dans les langues nationales a été jugée essentielle. De nombreux membres ont cité les supports de communication (notamment les dépliants, les infographies, les actions de sensibilisation et les webinaires) comme étant indispensables à la mise en œuvre concrète et pour atteindre les acteurs locaux.

15. Afin d'améliorer la diffusion au niveau national et la mise en œuvre, la GEC a demandé la production des éléments suivants :

- a. Un bref aperçu actualisé des normes et outils de la GEC, pouvant être régulièrement mise à jour et partagé avec l'ensemble des ministères concernés et des décideurs ;
- b. Une compilation de normes ou de fiches d'information résumant les aspects essentiels des outils pertinents ;
- c. Des infographies destinées à expliquer les recommandations les plus complexes à un public plus large et ;

- d. Des webinaires, des formations destinées aux autorités nationales ou à d'autres parties prenantes, ainsi que des présentations synthétiques liées à des thèmes clés.

16. La GEC demande au Secrétariat de préparer une compilation de brèves contributions écrites complétant les informations fournies lors de la réunion ; celles-ci peuvent être envoyées au Secrétariat jusqu'au 15 septembre. La GEC examinera ce document lors de sa 30^e réunion plénière.

5.2. Événement de lancement de la Recommandation CM/Rec(2026)2 sur l'obligation de rendre des comptes en matière de violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie

17. Aux côtés des membres du Comité du Conseil de l'Europe pour les Problèmes Criminels (CDPC), les membres de la GEC ont assisté à un événement de lancement de la Recommandation CM/Rec(2026)2 sur l'obligation de rendre des comptes en matière de violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie. Intitulé « [Des normes à l'action : faire de la responsabilité en matière de violences facilitées par la technologie à l'encontre des femmes et des filles une réalité](#) », cet événement a examiné comment la nouvelle recommandation peut se traduire par des mesures efficaces dans le cadre des procédures judiciaires, des enquêtes pénales, des services d'aide, des réponses réglementaires et de la conception des technologies numériques.

18. Un discours liminaire est prononcé par Hera HUSSAIN, fondatrice et directrice générale de [Chayn](#), une organisation mondiale à but non lucratif qui développe des ressources et des services numériques centrés sur les survivant·es et tenant compte des traumatismes, destinés aux personnes victimes de violences fondées sur le genre, notamment la violence domestique, les violences sexuelles et les abus facilités par la technologie. Le travail de [Chayn](#) illustre la manière dont les principes énoncés dans la Recommandation peuvent être mis en œuvre concrètement, notamment dans les domaines de l'accompagnement et du soutien des survivant·es, de la prévention, de la compétence numérique et de la participation de la société civile. Le discours liminaire souligne que la responsabilité consiste en fin de compte à garantir que les victimes soient entendues, protégées et puissent accéder à des recours efficaces et à la justice. Venus MAHMOOD, Présidente du Comité d'expert·es sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie, a présenté la Recommandation. Une table ronde a ensuite eu lieu entre María Rún BJARNADÓTTIR, membre du GREVIO, Catherine VAN DE HEYNING, procureure et professeure de droits fondamentaux européens, Belgique, David WRIGHT, directeur général de SWGfL (South West Grid for Learning) et Elena JOVANOVSKA-BREZOSKA, cheffe de l'unité de coopération au sein de la Division de l'égalité de genre du Conseil de l'Europe. Cette table ronde a permis de réunir des perspectives complémentaires issues des domaines du suivi, de la justice pénale, de la sécurité en ligne et de la coopération internationale, et de refléter la diversité des acteurs impliqués dans la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie. Les intervenant·es soulignent que garantir l'obligation de rendre des comptes en matière de violence [à l'égard](#) des [femmes et des filles](#) facilitée par la technologie nécessite une action coordonnée entre les différents secteurs et que la Recommandation fournit un cadre commun pour soutenir ces efforts et renforcer les réponses. Lors de l'événement, des exemplaires de la nouvelle série [d'infographies](#) expliquant les messages clés de la Recommandation étaient disponibles. Les participant·es ont également été encouragé·es à faire connaître le [nouveau cours en ligne HELP sur la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie](#) au sein de leurs institutions et de leurs réseaux professionnels.

6. Prévenir et combattre les stéréotypes et le sexisme

6.1. Examen thématique de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2019)1 sur la prévention et la lutte contre le sexisme

19. La Présidente rappelle que la GEC a décidé, lors de sa 28e réunion plénière, de procéder à un examen thématique de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2019)1 sur la prévention et la lutte contre le sexisme, en mettant l'accent sur le secteur de la justice. À cette fin, le Secrétariat, en collaboration avec la professeure Shazia CHOUDHRY, consultante indépendante, a élaboré un questionnaire qui a été transmis aux membres de la GEC, aux participant·es et aux observateurs·trices en janvier 2026 à des fins de consultation. La Présidente a remercié toutes les personnes ayant répondu, saluant le niveau élevé de participation, comme en témoignent les trente-cinq contributions émanant de vingt-neuf États membres. La Présidente a adressé des remerciements particuliers au Conseil consultatif des juges européens (CCJE), qui avait reçu cette demande en tant que participant à la GEC et qui avait transmis le questionnaire à ses points de contact nationaux.

20. La GEC prend note d'une présentation faite par Shazia CHOUDHRY concernant les grandes lignes du rapport d'examen thématique de la mise en œuvre, qui aurait pour objectif d'éclairer l'élaboration des politiques en s'appuyant sur les réponses au questionnaire, les normes du Conseil de l'Europe, les conclusions du suivi, la jurisprudence et d'autres éléments probants, tout en évitant les doublons avec les exercices de suivi existants. Shazia CHOUDHRY a présenté la structure proposée pour le rapport, comprenant des sections consacrées au contexte, au champ d'application, à la méthodologie, à l'état d'avancement, aux constatations relatives aux cinq domaines prioritaires du secteur de la justice, aux thèmes transversaux, aux pratiques prometteuses, aux lacunes en matière de données, aux conclusions et aux recommandations. L'analyse s'appuierait sur une approche transversale, intégrant notamment l'intersectionnalité, les environnements numériques, l'indépendance judiciaire, la diversité institutionnelle ainsi que le rôle de la société civile et des organismes de promotion de l'égalité ; le rapport s'attacherait à identifier à la fois les progrès accomplis et les défis persistants, tout en mettant en avant des exemples de pratiques prometteuses. Le rapport évaluerait dans quelle mesure les mesures existantes sont systématiques, cohérentes et susceptibles d'améliorer la pratique quotidienne de la justice, et se terminerait par des recommandations ciblées à l'intention des États membres et pour les travaux futurs du Conseil de l'Europe.

21. Le Secrétariat présente brièvement les modifications proposées au plan, qui tiennent compte des commentaires écrits reçus avant la réunion de la part du Réseau européen des femmes migrantes, du Conseil consultatif des juges européens et du Conseil consultatif des procureurs européens. Le Secrétariat explique que ces commentaires pourraient également être intégrés de manière plus substantielle dans le rapport complet. Les modifications visent à inclure une analyse plus détaillée des points de vue des femmes migrantes, à mettre davantage l'accent sur les droits de garde et de visite et leur impact sur l'accès des femmes à la justice, ainsi qu'à souligner l'importance de la diversité et de l'inclusion dans le secteur judiciaire comme moyen de réduire le sexisme. Ces informations n'ayant pas été recueillies dans le questionnaire initial, les membres de la GEC sont invités à fournir toute information complémentaire pertinente sur ces questions, qui serait combinée avec les recherches documentaires.

22. La GEC échange avec Shazia CHOUDHRY sur la question de savoir si les politiques du secteur judiciaire abordent le sexisme plus souvent de manière implicite qu'explicite, et sur les domaines où une approche plus ciblée contre le sexisme pourrait être envisagée. Certains États membres indiquent disposer d'une législation spécifique relative au sexisme, qui sert de fondement à la mise en place de formations obligatoires et ciblées dans le secteur de la justice. D'autres mentionnent que leur agence nationale pour l'égalité de genre a pour mission spécifique d'aider des institutions telles que le pouvoir judiciaire, la police et les organismes de prévention de la criminalité, notamment en dressant un état des lieux de leurs connaissances existantes en matière de violence et de discrimination. De nombreux membres

ont souligné que le rapport devrait présenter un éventail aussi large que possible de pratiques prometteuses, afin de faciliter la diffusion de ces informations entre les différents ministères.

6.2. Atelier visant à recueillir des informations sur les meilleures pratiques des États membres concernant l'implication des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité de genre

23. La Présidente rappelle qu'en 2023, la GEC avait adopté des [lignes directrices sur la place des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité de genre et dans les politiques pour combattre la violence à l'égard des femmes](#) (les Lignes directrices). Ces Lignes directrices détaillent l'éventail des mesures que les États membres devraient prendre pour impliquer les hommes et les garçons en tant qu'acteurs du changement, pour contrer la résistance à l'égalité de genre, et pour promouvoir l'égalité de genre dans les tâches de soins. Ces lignes directrices soulignent également l'importance de réduire l'impact négatif du sexisme, des normes sociales et des stéréotypes de genre sur les hommes et les garçons ; de renforcer le rôle des hommes et des garçons dans les actions visant à prévenir et à lutter contre la violence à l'égard des femmes ; et de promouvoir la recherche scientifique et les données relatives à l'égalité de genre et aux droits des femmes. Le Secrétariat a brièvement présenté ces lignes directrices.

24. Le Danemark présente des initiatives nationales récentes visant à associer les hommes et les garçons aux politiques d'égalité de genre, dans le but de lutter contre la polarisation et de renforcer le soutien en faveur de l'égalité de genre. Il est noté que ces initiatives reposent sur la conviction que les stéréotypes de genre et les attentes sociales dominantes peuvent être liés à certains défis auxquels sont confrontés en particulier les hommes, notamment une espérance de vie plus courte, le sans-abrisme, la criminalité et la toxicomanie, la solitude et l'isolement, ainsi que des niveaux d'éducation plus faibles et des taux d'abandon scolaire plus élevés. Les initiatives danoises comprennent une législation et des actions ciblées dans des domaines où les hommes sont surreprésentés, par exemple un plan d'action sur la prévention du suicide, une stratégie nationale de lutte contre l'isolement social et des actions spécifiques concernant les jeux d'argent. Le tout premier plan d'action danois sur l'égalité de genre pour les hommes et les garçons s'articule autour de quatre piliers : les pères, les enfants et la famille ; la santé physique et mentale ; la vulnérabilité et l'exclusion sociale ; ainsi que l'éducation et la vie professionnelle. Enfin, un rapport sur la « manosphère » au Danemark est sur le point d'être publié. De plus amples détails à ce sujet seront communiqués à la GEC lors de la 30^e réunion plénière en novembre.

25. Les membres de la GEC participent à des ateliers animés par le Secrétariat, articulés autour de trois questions énoncées dans le document GEC(2026)11, qui portent en résumé sur : 1) les pratiques nationales concernant le rôle et l'implication des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité de genre et les politiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes ; 2) la manière de parvenir à une compréhension commune de la contribution positive que les hommes et les garçons peuvent apporter à la promotion des politiques d'égalité de genre et des politiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes ; et 3) les efforts déployés pour recenser les contenus des réseaux sociaux qui sont soit préjudiciables, soit favorables aux politiques d'égalité de genre ou aux politiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes.

26. Les discussions de groupe ont mis en évidence une prise de conscience croissante, au sein des États membres, de l'importance d'impliquer les hommes et les garçons dans les politiques d'égalité de genre. Dans de nombreux cas, ce travail s'inscrit dans le cadre de stratégies plus larges en matière d'égalité de genre, de lutte contre la violence ou d'inclusion sociale, plutôt que d'être abordé au sein de cadres autonomes. Les domaines d'action les plus courants comprennent la prévention de la violence à l'égard des femmes, la remise en cause des stéréotypes de genre, la promotion de la participation des hommes aux tâches de soins et à l'éducation des enfants, ainsi que la prise en charge de la santé physique et mentale

des hommes. De nombreux États ont également fait état d'initiatives menées en milieu scolaire, notamment des activités de sensibilisation à la vie affective et à l'éducation sexuelle, des activités axées sur le sport, les arts et la culture, des campagnes de sensibilisation, des projets de recherche et une coopération avec la société civile et les institutions publiques, le tout bénéficiant d'un financement dédié.

27. Un thème récurrent tout au long des discussions est l'urgence croissante de lutter contre la misogynie en ligne, la « manosphère » et l'influence des contenus numériques préjudiciables sur les garçons et les jeunes hommes. Plusieurs intervenant·es ont évoqué des initiatives récentes portant sur la collecte de données, l'analyse des réseaux sociaux, la compétence numérique et la recherche sur les masculinités toxiques et l'influence des algorithmes. Les participant·es ont également souligné l'importance d'une intervention précoce, de modèles positifs et de l'implication directe des hommes et des garçons dans la co-création de projets. Parallèlement, certains groupes ont fait état de tensions quant à la manière de définir l'implication des hommes et des garçons dans le travail en faveur de l'égalité de genre : en tant que partenaires du changement, en tant que personnes affectées par des normes néfastes, et, dans certains contextes, en tant qu'auteurs de violences.

28. Parmi les autres défis abordés figurent les inquiétudes concernant les attitudes de plus en plus conservatrices chez certains jeunes hommes, l'incertitude quant à l'existence d'une vision commune du rôle positif des hommes dans la promotion de l'égalité, ainsi que la crainte, dans certains contextes, qu'une attention accrue portée aux questions relatives aux hommes ne détourne l'attention ou les financements des organisations masculinistes. Les participant·es ont généralement souligné la nécessité d'une coopération intersectorielle et d'une collecte plus approfondie des pratiques prometteuses.

29. La GEC convient de mettre en place un groupe de travail chargé de recenser les bonnes pratiques, comme indiqué dans le rapport abrégé.

7. Prévention et lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles et la violence domestique - Activités de coopération relatives à l'accès des femmes à la justice

7.1. Mise en œuvre de la Convention d'Istanbul

30. Les membres ont fait le point sur les développements récents, les expériences nationales et les priorités futures concernant la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul et l'utilisation des conclusions du suivi du GREVIO pour renforcer les réponses à la violence à l'égard des femmes.

31. Plusieurs membres ont fait le point sur les réformes législatives, institutionnelles et politiques. L'Estonie indique que le Parlement vient très récemment d'approuver des amendements au Code pénal qui fondent explicitement la définition juridique du viol sur le consentement (« oui signifie oui »). L'Italie informe les membres que, suite à une restructuration interne de son département chargé de l'égalité des chances, les mutilations génitales féminines s'inscrivent désormais plus clairement dans le cadre politique relatif à la violence à l'égard des femmes plutôt que dans celui de la traite des êtres humains. La Roumanie a mis en avant l'extension à l'échelle nationale de la surveillance électronique dans le cadre des ordonnances de protection, visant à renforcer la sécurité des victimes et à améliorer l'application de la loi. L'Espagne évoque les progrès réalisés à la suite des recommandations du GREVIO, notamment l'adoption de son premier plan stratégique sur la prévention de la violence sexuelle et une mise en œuvre plus large de la Convention par le biais d'une réforme législative. La Tchéquie, bien qu'elle ne soit pas un État partie à la Convention, indique qu'elle s'appuie sur les rapports du GREVIO, en particulier en ce qui concerne l'article 16 de la Convention, pour orienter ses réformes nationales, notamment en matière de viol, de violence domestique, d'addition de substances dans les boissons et de

programmes destinés aux auteurs de violences. L'Ukraine souligne que la guerre d'agression menée par la Russie met en évidence des lacunes pratiques dans les orientations relatives à l'application de la Convention dans les situations de conflit. Il est noté qu'une réflexion plus approfondie et d'éventuelles orientations seraient utiles.

32. La Bosnie-Herzégovine salue le rapport d'évaluation de référence du GREVIO, qui s'est avérée très utile pour orienter les réformes ces dernières années, tout en mettant en évidence les défis liés à la mise en œuvre. Des questions sont soulevées quant à la manière dont le GREVIO assure le suivi des recommandations non réexaminées dans le cadre des évaluations thématiques. Il est expliqué que le suivi des recommandations de référence urgentes est principalement assuré par le Comité des Parties, tandis que le GREVIO apporte sa contribution par le biais de recommandations générales, de documents d'interprétation, d'examins horizontaux et de séminaires nationaux qui aident les parties prenantes à résoudre les problèmes de mise en œuvre complexes. La Bosnie-Herzégovine salue également un projet de coopération du Conseil de l'Europe sur la violence numérique et sexuelle, le qualifiant de forme de soutien particulièrement efficace.

7.2. Point sur les activités du Secrétariat du Groupe d'experts sur l'action contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)

33. Johanna Nelles, Secrétaire exécutive des mécanismes de suivi de la Convention d'Istanbul, fait le point sur les développements récents concernant le suivi de la Convention d'Istanbul et échange avec les membres de la GEC. Elle informe la GEC que le prochain rapport d'activité du GREVIO pour 2025 sera publié en septembre et comportera une section consacrée à la prévention primaire. Des progrès importants ont été réalisés dans le travail de suivi du GREVIO en 2025, notamment avec la publication des sept premiers rapports d'évaluation thématiques, d'un rapport d'évaluation de référence sur le Royaume-Uni et l'achèvement des procédures concernant l'Ukraine et la Lettonie. Le GREVIO effectuera prochainement une visite d'évaluation au sein de l'Union européenne. D'ici fin 2026, le GREVIO aura publié 24 rapports, portant sur plus de la moitié de l'ensemble des parties à la Convention, et aura entrepris les préparatifs en vue du lancement d'un deuxième cycle d'évaluation thématique au cours du premier semestre 2027.

34. Il est souligné que le suivi assuré par le GREVIO contribue à des progrès tangibles dans de nombreux États parties à la Convention, notamment en matière de réforme législative, par exemple en érigeant la violence psychologique en infraction pénale, en proposant des définitions du viol fondées sur le consentement et en s'attaquant à la violence à l'égard des femmes facilitée par la technologie. Des progrès progressifs sont également observés au niveau des services d'aide spécialisés, du financement et de la coopération interinstitutionnelle, parallèlement à une reconnaissance croissante de la violence à l'égard des femmes en tant que question relevant des droits humains. Afin de mieux illustrer l'impact du suivi, le GREVIO a mis en place des fiches d'impact spécifiques à chaque pays et il y a une nouvelle rubrique « Impact et résultats » sur le site web de la Convention. Les progrès sont jugés moins visibles dans le domaine de la prévention de la violence à l'égard des femmes. Les efforts de prévention manquent souvent de clarté conceptuelle, de financement durable et d'évaluation rigoureuse. Une prévention efficace nécessite des stratégies à long terme, fondées sur des données probantes, qui s'attaquent aux stéréotypes de genre néfastes, aux relations de pouvoir inégales, aux normes communautaires et aux causes structurelles de la violence. Il est noté que les organisations de défense des droits des femmes reçoivent rarement un financement adéquat et à long terme, alors que leur expertise et leur présence au sein des communautés sont essentielles à un travail de prévention significatif. Parmi les tendances identifiées dans les récentes évaluations du GREVIO figurent l'impact croissant de la violence sexuelle sur les tranches d'âge les plus jeunes, l'influence de la pornographie violente, la normalisation de l'étranglement et la propagation rapide de la

violence facilitée par la technologie. Là encore, des mesures préventives plus fortes s'imposent de toute urgence.

35. Les membres soulignent l'intérêt de partager les pratiques nationales, de renforcer la coopération entre les États et les institutions, et de veiller à ce que les conclusions des activités de suivi se traduisent par des réformes concrètes.

7.3. Activités de coopération sur la violence à l'égard des femmes et de violence domestique

36. Caterina BOLOGNESE, accompagnée de Larissa KIREEVA et Danko RUNIC de l'Unité de coopération de la Division de l'égalité de genre, présente les programmes de coopération actuels et prévus du Conseil de l'Europe visant à soutenir la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, en mettant l'accent sur les programmes destinés aux auteurs de violences et la collecte de données.

37. En ce qui concerne la Recommandation CM/Rec(2026)2 sur l'obligation de rendre des comptes en matière de violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie, le nouveau cours HELP mise au point à l'intention des professionnel·les du droit pour soutenir sa mise en œuvre est en cours de traduction et d'adaptation, son déploiement étant prévu à partir de 2027 en Azerbaïdjan, en Arménie, en République de Moldova et en Bosnie-Herzégovine, et éventuellement dans d'autres pays sur demande. Un deuxième axe prioritaire consiste à s'appuyer sur les travaux de la GEC relatifs aux discours positifs afin de promouvoir une communication positive autour de la Convention d'Istanbul. S'appuyant sur les efforts existants visant à dissiper les mythes persistants entourant la Convention, des ONG disposant d'une expérience pertinente seront consultées et, dans la mesure où cela s'avérerait approprié, la méthodologie actuelle de communication sera révisée afin de s'assurer que les futurs messages mettent davantage l'accent sur des discours constructifs et positifs.

38. Concernant les programmes destinés aux auteurs de violences au titre de l'article 16 de la Convention d'Istanbul, la demande des pays partenaires a augmenté au cours des deux dernières années. Le Kosovo* est présenté comme l'exemple le plus avancé, avec des programmes de formation établis, la formation de formateurs, des programmes pilotes en milieu carcéral, une évaluation d'impact et une extension aux services de probation. L'Arménie a récemment entamé une analyse des lacunes juridiques, des visites d'étude, et l'élaboration de curriculum et la formation de formateurs, tandis que la République de Moldova, l'Azerbaïdjan, l'Ukraine et plusieurs pays bénéficiant du soutien des subventions norvégiennes (Norway Grants) s'engagent également dans ces travaux. Afin de répondre à la demande généralisée et aux questions récurrentes concernant l'efficacité, l'évaluation et la perspective d'égalité de genre, une grande conférence multinationale s'est tenue à [Budapest les 2 et 3 juin](#). Les documents et les vidéos de la conférence étaient disponibles en ligne.

39. En ce qui concerne la collecte de données au titre de l'article 11 de la Convention d'Istanbul, des projets de coopération étaient en cours dans la région du Partenariat oriental, ainsi qu'en Bosnie-Herzégovine et en République de Moldova, afin de soutenir l'élaboration de méthodologies, d'outils pratiques et le dialogue institutionnel. La GEC est informée de la publication récente des [lignes directrices du Partenariat oriental sur la collecte de données relatives à l'accès des femmes à la justice](#). Celles-ci comprennent 12 recommandations, axées sur la collecte obligatoire de données ventilées par sexe, le développement de systèmes numériques interopérables et la garantie de la publication de rapports publics, d'un financement durable et de mécanismes de partage des données. La prochaine phase consistera en l'organisation de tables rondes spécifiques à chaque pays et l'élaboration de

* Cette désignation ne préjuge pas des positions concernant le statut du Kosovo ; elle est, en outre, conforme à la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies ainsi qu'à l'Avis de la Cour internationale de justice sur la Déclaration d'indépendance du Kosovo.

feuilles de route nationales, en commençant par l'Arménie puis en s'étendant à l'ensemble de la région.

8. Assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la vie politique, publique, sociale et économique

8.1. Participation égale à la prise de décision politique et publique

40. La Présidente rappelle que la GEC a été chargée par le Comité des Ministres de préparer, d'ici fin 2026, une étude sur la participation égale des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique. Elle informe la GEC que le Bureau a examiné et approuvé le document-cadre (GEC(2026)12) lors de sa 29^e réunion en mars 2026.

41. La consultante indépendante, Susana PAVLOU, Présidente du réseau Women Against Violence Europe (WAVE), présente le cadre analytique de l'étude, en expliquant que son objectif n'est pas de reproduire des recherches existantes, mais de synthétiser les connaissances actuelles, de soutenir la mise en œuvre de la [Recommandation CM/Rec\(2003\)3](#) et d'identifier des approches pratiques, fondées sur des données probantes, pour surmonter les obstacles persistants et émergents. L'étude adoptera une conception large de la prise de décision politique et publique, allant au-delà des institutions politiques pour examiner la participation au sein d'autres instances, telles que l'administration publique ou les instances judiciaires. Le cadre proposé s'intéressera à des questions telles que l'accès, la rétention, l'évolution de carrière, l'influence et l'existence d'environnements institutionnels sûrs et propices. Les tendances actuelles et les lacunes en matière de mise en œuvre seraient recensées, puis un nombre limité de défis clés serait identifié, avant d'examiner enfin les pratiques prometteuses et fondées sur des données probantes permettant d'y remédier. Plusieurs membres ont pris la parole pour saluer l'approche de l'étude, en particulier l'attention portée à la discrimination intersectionnelle, et ont encouragé l'intégration de données concrètes issues de la société civile, du monde universitaire, des organisations de jeunesse et des États membres. Susana Pavlou a précisé que la participation « significative » serait comprise comme allant au-delà d'une analyse numérique visant à déterminer si les femmes ont voix au chapitre dans les sphères d'influence clés. Un soutien massif a été exprimé en faveur de l'inclusion, dans le champ de l'étude, des discours de haine et des menaces à l'encontre des représentantes politiques, en particulier les obstacles rencontrés par les femmes lesbiennes, les femmes jeunes et âgées ainsi que d'autres femmes exposées à la discrimination, notamment le recours croissant aux discours de haine, à la misogynie, au racisme et aux propos homophobes et transphobes de la part de représentant·es élu·es lors des débats parlementaires. L'étude pourrait également examiner l'efficacité des sanctions et des procédures de plainte associées. La Roumanie a présenté les détails de son nouveau plan national sur l'autonomisation économique et politique des femmes, qui définit des priorités stratégiques visant à accroître la participation des femmes à la vie publique, économique et politique. Le Secrétariat de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe attire l'attention sur [la Résolution 2646 relative à la violence et aux discours de haine à l'encontre des personnalités politiques](#), ainsi que sur un rapport prévu pour 2027 consacré à la voie vers la parité en politique, mettant spécifiquement l'accent sur la situation des jeunes femmes, ainsi que sur les travaux du Comité directeur sur la démocratie (CDDEM) du Conseil de l'Europe concernant les lignes directrices visant à renforcer la participation des femmes, des filles et des jeunes aux élections auxquelles la GEC a été consultée. Par ailleurs le Conseil consultatif sur la jeunesse informe la GEC du programme intitulé « Youth Revitalising Democracy » (Les jeunes redynamisent la démocratie) et d'un séminaire à venir.

8.2. *Tableau de bord de l'égalité de genre dans l'éducation, en cours d'élaboration par le Comité directeur pour l'éducation (CDEDU)*

42. La Présidente rappelle que le tableau de bord, en cours d'élaboration par le CDEDU, contribue à la mise en œuvre de la [Recommandation CM/Rec\(2007\)13](#) du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe relative à l'approche intégrée de l'égalité de genre dans l'éducation. Conformément à son mandat, la GEC apportera son soutien à la mise en œuvre de ce livrable d'ici fin 2027, dont les modalités pourraient être examinées lors de la 30^e réunion plénière. Tryggvi HALLGRIMSSON (Islande) a présenté la contribution actuelle de la GEC au groupe de travail chargé de l'élaboration du tableau de bord.

43. Le groupe de travail s'est mis d'accord au préalable que la fiche d'évaluation ne devait pas faire double emploi avec des instruments existants, mais offrir au contraire un outil pratique, fondé sur des données factuelles et s'appuyant sur les normes du Conseil de l'Europe, afin de contribuer à faire progresser l'égalité de genre dans l'éducation. Les premières discussions ont mis en évidence l'importance de prendre en compte non seulement les cadres politiques formels, mais aussi les réalités vécues dans les établissements scolaires, notamment la dynamique de classe, les stéréotypes, la misogynie et l'influence croissante des environnements en ligne, tout en veillant à adopter une approche intersectionnelle tout au long du processus. Il est souligné que la fiche d'évaluation serait un outil d'auto-évaluation volontaire plutôt qu'un classement entre différents pays. Le groupe de travail a convenu d'élaborer des fiches d'évaluation à deux niveaux : l'une destinée aux décideurs politiques, en particulier au ministère de l'Éducation, et l'autre aux établissements d'enseignement. Les fiches d'évaluation au niveau institutionnel seraient ensuite adaptées à différents contextes éducatifs, notamment l'enseignement général, l'enseignement et la formation professionnels, l'éducation et l'accueil de la petite enfance, ainsi que l'enseignement supérieur. En mars 2026, le Comité directeur sur l'éducation a approuvé le concept élaboré jusqu'alors, donnant ainsi un mandat clair pour la phase suivante des travaux. Depuis avril 2026, les travaux se sont concentrés sur le perfectionnement du contenu de fond de la fiche d'évaluation, notamment ses principaux domaines, thèmes et futurs indicateurs. Une évolution notable est l'intégration plus poussée de la dimension numérique, reconnaissant que l'égalité de genre dans l'éducation doit prendre en compte les espaces en ligne dans lesquels les enfants et les jeunes apprennent, communiquent et se forgent des opinions. La quatrième réunion aura lieu fin juin. L'objectif global est de tester la fiche d'évaluation avant son lancement.

9. *Garantir l'autonomisation des femmes et l'égalité de genre face aux défis mondiaux et géopolitiques*

9.1. *Mise en œuvre des lignes directrices pour l'élaboration de discours positifs visant à répondre à la rhétorique anti-genre*

44. La Présidente rappelle que le guide pratique s'accompagnera de formations et de renforcement des capacités afin de donner confiance aux communicant·es lorsqu'ils transmettent des messages sur l'égalité de genre à divers publics. La Suisse a présenté un atelier organisé lors d'une réunion annuelle avec la société civile suisse, au cours duquel une experte invitée a dispensé une formation de deux heures et demie en français et en allemand. Plus tard dans l'année, une formation complémentaire avec des organisations de la société civile LGBTI sera organisée.

45. Le Secrétariat présente les mesures prises pour mettre en œuvre le Guide pratique. Un module de formation de trois heures a été élaboré par la consultante indépendante Caroline HICKSON. Cette formation a été conçue pour permettre aux participant·es d'appliquer de manière autonome des techniques de communication fondées sur les valeurs, au-delà des scénarios spécifiques présentés dans le Guide pratique. Cette formation sera dispensée aux membres du Secrétariat et aura également lieu lors de [la Semaine contre les discours de](#)

[haine](#) à Strasbourg, dans la matinée du 17 juin, offrant ainsi à la société civile, aux organisations internationales, aux États membres et aux autres parties prenantes l'occasion de s'approprier cette approche dans un contexte de mise en réseau plus large. Les membres de la GEC soutiennent la proposition de mener à titre expérimental une formation similaire à l'intention des interlocuteurs nationaux concernés des membres de la GEC, notamment sous la forme d'un webinaire en ligne. Les membres de la GEC sont invité-es à contacter le Secrétariat s'ils souhaitaient organiser une telle formation au niveau national, que ce soit à l'intention des autorités nationales, des organisations de la société civile ou d'un public multipartite. Plusieurs membres de la GEC ont indiqué qu'ils étaient en train de traduire le Guide pratique et ont fait part d'activités pertinentes, notamment des tables rondes et le développement de plateformes de communication pour diffuser des messages en faveur de l'égalité de genre. Le lien entre ce document et le Nouveau pacte démocratique pour l'Europe a été souligné.

10. Intégrer les questions d'égalité de genre et une approche intersectionnelle dans toutes les politiques et mesures

10.1. Approche intégrée de l'égalité de genre dans les activités du Conseil de l'Europe

46. Caterina BOLOGNESE fait le point sur les activités du Conseil de l'Europe en matière d'approche intégrée de l'égalité de genre. Au-delà des commissions auxquelles participe un membre de la GEC, la Division de l'égalité de genre soutient les autres comités du Conseil de l'Europe, notamment : le Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) (qui élabore actuellement un projet de Recommandation sur le rôle de la culture et du patrimoine dans la promotion de l'égalité et de la non-discrimination) ; le Comité directeur sur la démocratie (CDDEM) (qui élabore actuellement des lignes directrices visant à renforcer la participation aux élections des femmes, des filles, des jeunes et des groupes vulnérables) ; le Comité européen sur les organes, les tissus et les cellules de la Direction européenne de la qualité des médicaments et des soins de santé (qui élabore actuellement le projet de Recommandation CM(2026)84 sur la réduction des inégalités liées au sexe et au genre dans le domaine du don et de la transplantation d'organes) ; le Comité européen de coopération juridique (en cours d'élaboration d'un projet de Recommandation sur les droits des personnes issues d'une procréation médicalement assistée à connaître leurs origines) ; et le Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Le Secrétariat suit également de près, entre autres, les travaux de la Division des sports sur la lutte contre le dopage et la sûreté et la sécurité lors des manifestations sportives, les travaux sur la manipulation et l'ingérence étrangères en matière d'information, le groupe de coordination sur les migrations et le groupe de coordination sur l'IA.

47. La formation annuelle destinée aux rapporteurs sur l'égalité de genre (GER) s'est déroulée en novembre 2025, suivie d'une réunion en ligne d'échange entre pairs en avril 2026, au cours de laquelle les GER ont fait le point sur les progrès réalisés depuis la formation de novembre. Le cours en ligne HELP sur l'égalité de genre et l'approche intégrée de l'égalité de genre a également été mis en avant. Disponible en anglais, français, arabe, arménien, azerbaïdjanais, biélorusse, géorgien et ukrainien, il devrait bientôt l'être également en turc ; sa durée est d'environ 2 h 30. Ce cours deviendra prochainement obligatoire pour les nouveaux membres du personnel prenant leur fonction dans les bureaux extérieurs du Conseil de l'Europe.

10.2. Coopération avec d'autres secteurs du Conseil de l'Europe

48. Radan ŠAFAŘÍK (Tchéquie) a rendu compte des travaux du Comité de rédaction sur les droits de l'homme et les politiques en matière de drogues (DH-PDA), organe subordonné

au Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH). Pendant sa 3^e réunion du 19 au 29 mai 2026, le DH-PDA a procédé à une deuxième lecture du projet de Recommandation sur les droits humains et les politiques en matière de drogues et a renforcé les références à l'égalité de genre dans le texte. La réunion finale se tiendra du 20 au 22 octobre 2026 à Paris, où l'exposé des motifs sera examiné. Jeanne JEZIERSKI (France) a rendu compte des travaux du Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) et du Comité d'experts sur l'accès à une justice adaptée aux enfants grâce à des services multidisciplinaires et interinstitutionnels (ENF-JUS). Lors de sa réunion plénière des 2 au 4 juin 2026, le CDENF a approuvé un projet de recommandation relative à une éducation sexuelle complète et adaptée à l'âge des enfants afin de prévenir et de lutter contre les violences sexuelles à leur rencontre. Le CDENF a aussi identifié l'égalité de genre comme une priorité pour une coopération renforcée dans le cadre des discussions sur la future Stratégie relative aux droits de l'enfant 2028-2033 et avait organisé un dialogue thématique sur les réseaux sociaux et la santé mentale des enfants en coopération avec le Comité directeur pour les droits de l'homme dans les domaines de la biomédecine et de la santé (CDBIO). L'ENF-JUS élabore une recommandation sur les services pluridisciplinaires pour une justice adaptée aux enfants et a tenu sa troisième réunion les 23 et 24 avril. Maria ELLUL (Malte) a rendu compte des travaux du groupe de travail de l'ADI-SOGIESC consacré à l'étude des risques et des obstacles à la pleine jouissance des droits résultant de la discrimination et de la violence fondées sur l'expression de genre, ainsi que des réunions de l'EFPN et de l'ADI-SOGIESC qui se sont tenues à Copenhague. Le Forum IDAHOT+ et les réunions de l'ADI-SOGIEC ont fourni un aperçu utile du paysage européen actuel en matière d'égalité des personnes LGBTI, en mettant particulièrement l'accent sur la montée des réactions hostiles à l'égard des droits, la nécessité d'une coordination politique continue et l'importance des réponses concrètes tant au niveau national qu'eupéen. Andreia MARQUES (Portugal) a rendu compte des dernières activités du CDADI. Le groupe de travail chargé d'élaborer un guide et une liste de contrôle sur l'intégration de la dimension d'égalité s'était réuni à trois reprises entre octobre 2025 et avril 2026. Le guide indique maintenant clairement que l'intégration de la dimension d'égalité doit être menée en étroite coordination avec l'approche intégrée de l'égalité de genre, et non en lieu et place de celle-ci, notamment par le biais de l'obligation systématique de ventiler les données par sexe. Sandra LENGWILER (Suisse) a rendu compte des travaux du CDADI sur la discrimination intersectionnelle, qu'elle a suivi dans sa capacité d'experte nationale pour la Suisse. Le groupe de travail s'est réuni à Paris les 16 et 17 avril 2026, où ils ont examiné les grandes lignes d'un projet de recommandation. Le groupe de travail s'accorde que cette recommandation devrait être axée sur les concepts d'intersectionnalité et de discrimination intersectionnelle dans les cadres politiques plutôt que juridiques, et que la recommandation devrait se référer au terme de « discrimination multiple » comme terminologie plus générale, au sein de laquelle la discrimination intersectionnelle pourrait être définie comme un type spécifique de discrimination.

49. La GEC a pris note d'une présentation de Yanna PARNIN, responsable de l'unité SOGIESC, concernant l'étude en cours sur les risques et les obstacles à la pleine jouissance des droits résultant de la discrimination et de la violence fondées sur l'expression de genre, élaborée par l'ADI-SOGIESC et menée en étroite collaboration avec la GEC. Cette étude abordera l'expression de genre comme un concept lié à l'identité de genre, mais distinct de celle-ci, et examinera comment la discrimination et la violence fondées sur l'expression de genre constitue un discours de haine ou un crime de haine et se manifestent dans les domaines de l'emploi, de l'éducation, des soins de santé, ainsi que de l'asile et de la migration. Les membres de la GEC sont invité·es à communiquer au Secrétariat, avant le 10 juillet 2026, des exemples pertinents de pratiques prometteuses, d'initiatives politiques pertinentes, de mécanismes de suivi, de méthodes de collecte de données sur l'égalité de genre, de jurisprudence, ainsi que des exemples documentés de discrimination, de violence, de discours de haine ou de crimes de haine dans lesquels l'expression de genre a constitué un facteur pertinent. Un premier projet d'étude sera transmis aux membres de la GEC pour qu'ils puissent formuler leurs commentaires avant la 30^e réunion plénière prévue en novembre 2026

; la version finale devra être approuvée par l'ADI-SOGIESC en mai 2027 et adoptée par le CDADI en juin 2027.

50. Ina MAJKO, rapporteure sur l'égalité de genre au sein du Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM), a présenté les conclusions de la visite thématique de l'ADI-ROM sur les inégalités auxquelles sont confrontées les femmes roms, organisée par l'Espagne les 28 et 29 avril 2026. Deux défis transversaux ont été identifiés : le manque de données ventilées par origine ethnique et par genre, et le faible niveau de confiance dans les institutions publiques, qui conduit à une sous-déclaration des cas de discrimination. Les recommandations préliminaires mettent l'accent sur la mise en place de politiques plus ciblées et dotées de ressources suffisantes, le renforcement de la participation des femmes roms à la prise de décision, la généralisation des pratiques efficaces, l'amélioration de la collecte de données, ainsi que l'investissement dans l'éducation et la déségrégation. Oana TABĂ, co-secrétaire de l'ADI-ROM, et Marina VASIĆ, de la Division des Roms et des Gens du voyage, ont informé la GEC des activités récentes de l'ADI-ROM. Une nouvelle stratégie pour l'inclusion des Roms et des Gens du voyage (2026-2030) a été adoptée par le Comité des Ministres le 21 janvier 2026. Deux futurs livrables ont également été présentés : un manuel sur la gouvernance démocratique, la représentation et la participation des Roms et des gens du voyage à la vie publique et politique, s'inspirant de la [recommandation CM/Rec\(2024\)1 sur l'égalité pour les femmes et des filles roms et de la communauté des Gens du voyage](#), visant à promouvoir le renforcement des capacités, l'engagement communautaire et les engagements institutionnels par le biais de stratégies communautaires, du dialogue et de l'instauration d'un climat de confiance. Un deuxième livrable est un recueil de bonnes pratiques et d'outils pour la mise en œuvre de la recommandation CM/Rec(2024)1 au niveau national, qui sera élaboré à partir d'une enquête, de l'examen des rapports des organismes de suivi et d'une table ronde. Les membres de la GEC sont invités à contacter le Secrétariat s'ils souhaitent apporter leur contribution à cet exercice en proposant des bonnes pratiques.

11. Débat thématique sur le rôle des femmes dans la démocratie

51. Les membres ont participé à une discussion exploratoire animée par Irena GUIDIKOVA, cheffe du service Dignité humaine et égalité de genre du Conseil de l'Europe, en présence des intervenantes invitées Mona Lena KROOK, Ph.D, professeure émérite à l'Université Rutgers et autrice de [*Elect Women for a Change: The Path to Gender Parity in Politics*](#), Marjan ESHASSI, directrice de FIDE Amérique du Nord et autrice de [*Activated Citizenship: The Transformative Power of Citizens' Assemblies](#), ainsi qu'Irena FIKET, chercheuse associée senior à l'Institut de philosophie et de théorie sociale de l'Université de Belgrade et coordinatrice [d'ActiveLab](#), le laboratoire pour la citoyenneté active et les innovations démocratiques. Cet échange s'est déroulé dans le cadre de la préparation par le Conseil de l'Europe d'un nouveau pacte démocratique pour l'Europe.

52. Les membres ont été invités à réfléchir aux raisons pour lesquelles la participation significative des femmes aux institutions démocratiques et au débat public n'a pas encore suffisamment progressé, malgré les réformes récentes. Les expertes ont discuté si la politique est accessible à divers groupes de femmes, notamment celles issues de communautés minoritaires, les femmes roms et de la communauté des Gens du voyage, les femmes jeunes, les femmes en situation de handicap et celles confrontées à des obstacles qui se recoupent. Elles ont souligné que les institutions doivent être conçues de manière à être sensibles au genre et à être accessibles, notamment par le biais de réformes concernant les horaires de travail, les modalités liées à la prise en charge des proches, les règles de financement des campagnes électorales et les codes de conduite, afin de créer des environnements politiques dans lesquels les femmes peuvent s'épanouir. Il a également été souligné qu'en recourant à la sélection aléatoire et à la délibération structurée, les assemblées citoyennes peuvent intégrer un échantillon plus représentatif de la société dans les processus décisionnels. Ces

processus peuvent réduire les obstacles à la participation, notamment des femmes, en apportant un soutien concret, tel que des indemnités, des services de garde d'enfants et des moyens de transport, tout en aidant les participant·es à acquérir des connaissances civiques, de la confiance en soi et des compétences délibératives. Les assemblées peuvent donner aux femmes les moyens de s'engager sur le long terme, notamment en assumant des rôles de direction et en se portant candidates à des fonctions publiques. Bien que ce potentiel soit considérable, les assemblées citoyennes doivent être conçues de manière à ne pas reproduire les inégalités sociales existantes. Les méthodes d'animation et les formats de discussion influent sur le degré d'inclusivité de la délibération dans la pratique.

53. Les membres ont examiné à la fois les possibilités et les limites des innovations démocratiques telles que les assemblées citoyennes, tout en soulevant comment des valeurs telles que l'égalité d'expression, le respect et l'inclusion pourraient être renforcées au sein des institutions existantes. Un thème récurrent a été la nécessité de concevoir avec soin les systèmes de quotas et les mesures connexes, telles que les systèmes de « fermeture éclair » soit une alternance stricte femme-homme sur les listes électorales, pour qu'ils soient efficaces dans la pratique. Il est mis en avant que des progrès dépendent non seulement de règles formelles, mais aussi de la création d'environnements dans lesquels les femmes sont encouragées à rester en fonction, à développer leur influence et à participer sur un pied d'égalité. Cela implique de lutter contre l'hostilité, les pratiques d'exclusion et les cultures susceptibles de décourager l'engagement continu des femmes.

12. Mandat 2028-2031

54. La Présidente rappelle que la GEC sera invitée à approuver officiellement, d'ici début 2027, une proposition de projet de mandat pour la période 2028-2031 et que, à cette fin, un premier projet de mandat serait présenté lors de la 30^e réunion plénière en novembre. S'appuyant sur la discussion relative aux priorités de travail qui a eu lieu lors de la dernière réunion plénière, le Secrétariat a élaboré un document de réflexion GEC(2026)2 présentant les activités envisageables pour le mandat 2028-2031 de la GEC. La Présidente note que le Bureau a examiné une première version de ce document de réflexion en mars et que ses commentaires avaient été pris en compte.

55. Le Secrétariat a présenté le document, invitant la GEC à garder à l'esprit que ses travaux futurs devraient s'appuyer sur la Stratégie pour l'égalité de genre 2024-2029 et, conformément aux recommandations du Bureau, répondre aux menaces émergentes pesant sur l'égalité de genre, en particulier celles liées à la technologie, au recul en matière d'égalité de genre, ainsi qu'au rétrécissement de l'espace civique, tout en continuant à s'attaquer aux inégalités de longue date qui restent sans solution. La GEC convient que son mandat devait maintenir un équilibre entre l'élaboration de nouvelles normes et le renforcement de la mise en œuvre de celles qui existent déjà. Les membres soulignent que le projet devait présenter une souplesse suffisante pour s'adapter aux évolutions liées au Nouveau pacte démocratique pour l'Europe, qui pourraient influencer les priorités et la programmation futures du Conseil de l'Europe. Le prochain quadriennat verrait également la préparation de la prochaine Stratégie pour l'égalité de genre à partir de 2030. Plusieurs membres ont exprimé leur soutien aux idées développées dans le document de référence, en particulier en ce qui concerne l'élaboration d'un guide pratique sur l'intersectionnalité, et, de manière générale, les membres se sont déclarés favorables à une collaboration transversale avec d'autres commissions, le cas échéant. Les membres sont invités à faire part de leurs réflexions supplémentaires avant la prochaine réunion du Bureau, prévue le 19 août.

13. Activités relative à l'égalité de genre dans les cadres multilatéraux

13.1. Activités des présidences du Comité des Ministres en matière d'égalité de genre

56. La République de Moldova indique à la GEC que l'égalité de genre a constitué une priorité stratégique tout au long de sa présidence, l'accent étant mis en particulier sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. La République de Moldova a continué avec une série d'initiatives nationales et internationales visant à promouvoir l'égalité de genre : un dialogue parlementaire sur la Convention d'Istanbul (20-21 novembre 2025) ; une campagne « 16 jours d'activisme » accompagnée d'événements nationaux (25 novembre – 10 décembre 2025) ; une conférence internationale sur le thème « Le féminicide – la forme la plus grave de violence à l'égard des femmes », co-organisée par le Centre juridique des femmes et l'Université d'État de Moldova (28 novembre 2025) ; et la conférence « Plateforme sur la violence fondée sur le genre » (9-10 mars 2026). La République de Moldova a aussi coorganisé, avec le Conseil de l'Europe, un événement parallèle lors de la 70e session de la Commission de la condition de la femme (CSW), le 11 mars 2026.

57. Monaco informe la GEC que la lutte contre la violence à l'égard des femmes figure parmi les priorités de sa présidence, notamment dans le cadre du 15e anniversaire de la Convention d'Istanbul en 2026. Parmi celles-ci figurent l'organisation d'un débat thématique avec le Comité des Parties à la Convention d'Istanbul et le Comité des Ministres le 2 juin 2026 ; la conférence annuelle de la GEC le 9 juin 2026 et la participation à la 39e réunion du GREVIO. Monaco a également prévu dans son programme de présidence un débat thématique du Comité des Ministres avec la ministre monégasque des Affaires sociales et de la Santé, consacré aux droits des femmes et des enfants et à la lutte contre les violences faites aux femmes, le 3 juin 2026. Monaco avait également fait don de 50 000 € pour un programme de lutte contre les violences faites aux femmes et la violence domestique au Maroc et en Tunisie.

13.2. Nations Unies – Commission de la condition de la femme (CSW70)

58. La Présidente a salué l'événement parallèle de haut niveau intitulé « [Maintenir l'ordre au pixel près : genre, technologie et justice](#) », coorganisé lors de la Commission de la condition de la femme (CSW 70) à New York par le Conseil de l'Europe et la Mission permanente de la République de Moldova auprès des Nations Unies, sous la présidence moldave du Comité des Ministres. Cet événement a mis en évidence le fait qu'une action efficace contre la violence facilitée par la technologie nécessite des cadres juridiques et politiques plus solides et mieux harmonisés, ainsi qu'une coopération plus étroite entre les autorités judiciaires, les forces de l'ordre, les régulateurs, les plateformes en ligne et la société civile. Les discussions ont souligné l'importance de veiller à ce que les réponses s'inscrivent dans une approche mondiale cohérente et coordonnée en matière de responsabilité et de protection. Plusieurs pratiques prometteuses issues de différentes régions et institutions ont été présentées, notamment des mesures réglementaires visant à tenir les plateformes technologiques pour responsables de leur incapacité à protéger les femmes et les jeunes filles en ligne, des obligations légales de retirer rapidement les images intimes non consenties après notification, ainsi que des initiatives internationales de mise en réseau sur les pratiques policières soucieuses de l'égalité de genre et des conseils pratiques à l'intention des forces de police confrontées à la violence facilitée par la technologie.

13.3. Discussion sur les développements concernant l'égalité de genre dans les instances internationales

59. La GEC a décidé de reporter cette discussion et demande au Bureau de mener une réflexion plus approfondie sur la manière dont cet échange devrait être structuré et animé.

13.4. Activités des présidences du Conseil de l'Union européenne en matière d'égalité de genre

60. Chypre souligne que l'une des principales priorités de sa présidence est de lutter contre la cyberviolence à l'encontre des filles, dans le but de garantir que celles-ci puissent interagir avec le monde numérique en toute confiance, sécurité et dignité. Parmi les événements de leur présidence figuraient : la réunion du groupe de haut niveau sur l'approche intégrée de l'égalité de genre (16-17 février 2026) ; un événement dédié au lancement de la Stratégie pour l'égalité de genre de l'UE (5 mars) : conférence de haut niveau des parties prenantes (28 avril) et la réunion informelle des ministres de l'UE chargés de la marine marchande (29 avril) en vue de la rédaction de la Déclaration de Nicosie sur le bien-être et la formation des marins ainsi que sur la promotion de l'égalité de genre et de l'équilibre entre les femmes et les hommes dans le secteur maritime ; et la conférence sur la prévention et la lutte contre toutes les formes de cyberviolence à l'encontre des filles (18-19 mai 2026).

61. La présidence irlandaise, qui débutera le 1er juillet, s'alignera sur les priorités générales de l'UE en matière de valeurs, de compétitivité et de sécurité, tout en mettant particulièrement l'accent sur le lien entre l'égalité, y compris l'égalité de genre, et la compétitivité. Le programme en matière d'égalité de genre sera axé sur la présence des femmes aux postes de direction et de prise de décision, l'économie des soins, ainsi que les répercussions de la numérisation et de l'intelligence artificielle sur le marché du travail, dans le but de présenter l'égalité de genre comme un moteur de la réforme économique, de la croissance, de l'innovation et de la cohésion sociale. Parmi les initiatives clés figureront des conclusions du Conseil sur l'égalité de genre et la compétitivité, l'élaboration d'une note d'orientation sur les soins et la compétitivité, ainsi que la signature de la déclaration du trio sur l'égalité de genre. Parmi les principaux événements prévus pendant la présidence figurent la réunion du groupe de haut niveau sur l'approche intégrée de l'égalité de genre les 7 et 8 septembre, une conférence de haut niveau sur l'égalité et la compétitivité à Dublin le 9 septembre, une table ronde sur les données relatives à l'égalité les 30 septembre et 1er octobre, ainsi qu'une réunion informelle de EPSCO sur l'égalité à Tralee le 23 novembre.

62. Au cours de sa présidence, la Lituanie entendra promouvoir son engagement à constituer une main-d'œuvre égalitaire et prête pour l'avenir, ainsi qu'à relever les défis démographiques dans une perspective de genre, tout en continuant à soutenir la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité de genre de l'UE 2026-2030. L'EIGE élaborera, au cours de la présidence, un rapport intitulé « Briser les barrières, renforcer la résilience dans l'UE : l'égalité de genre pour une main-d'œuvre prête pour l'avenir ». La Lituanie accueillera une réunion du groupe de haut niveau sur l'approche intégrée de l'égalité de genre à Vilnius, les 8 et 9 février 2027. Un événement thématique d'une demi-journée sur l'égalité de genre et la main-d'œuvre prête pour l'avenir est prévu en marge de cette réunion. Une réunion informelle du Conseil EPSCO se tiendrait également à Vilnius les 14 et 15 avril 2027, et enfin, des conclusions du Conseil sur les objectifs du Programme d'action de Beijing (concernant l'égalité de genre pour une main-d'œuvre prête pour l'avenir) seraient préparées dans le cadre du groupe de travail sur les questions sociales.

14. Demandes de statut d'observateur

63. La GEC a admis « Osez le Féminisme » et le Collectif féministe d'expertes roms en matière de genre en tant qu'observateurs au sein de la GEC.

15. Préparation des prochaines réunions

64. La Présidente rappelle aux membres que la 30^e réunion de la GEC se tiendra du 17 au 19 novembre 2026 à Strasbourg. La GEC approuve les dates proposées, à savoir du 1er au 3 juin 2027 et du 16 au 18 novembre 2027, pour les 31^e et 32^e réunions de la GEC, qui se tiendront à Strasbourg ;

16. Autres questions

65. Aucune

17. Adoption du rapport abrégé

66. La GEC adopte le rapport abrégé de la réunion et charge le Secrétariat de le transmettre au Comité des Ministres pour qu'il en prenne note.

ANNEXE I

Ordre du jour

Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

GEC(2026)OJ1	Projet d'ordre du jour
GEC(2026)OJ1ann	Projet d'ordre du jour annoté et ordre des travaux

Rapport de la Présidente de la GEC

GEC-BU(2026)1	Rapport de la 29e réunion du Bureau
---------------	-------------------------------------

Mandat et plan de travail de la GEC

CM(2023)131-addfinal	Mandat de la GEC
GEC(2025)1rev	Plan de travail de la GEC 2026-2027
GEC(2026)13	Déclaration conjointe de la GEC et du CDADI sur l'importance fondamentale de l'égalité, de l'égalité de genre, de la diversité et de l'inclusion pour le Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe

Stratégie pour l'égalité de genre 2024-2029***Projet de premier rapport biennal (2024-2025) sur la mise en œuvre de la stratégie pour l'égalité de genre (2024-2029)***

GEC(2025)9rev	Questionnaire sur la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité de genre (2024-2029)
GEC(2026)4	Projet de premier rapport biennal (2024-2025) sur la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité de genre (2024-2029)
GEC(2026)6	Compilation de commentaires des membres, participant-es, observateurs et observatrices de la GEC sur le projet du premier rapport biennal sur la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité de genre 2024-2029
GEC(2026)4rev	Projet révisé de rapport biennal (2024-2025) sur la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité de genre (2024-2029)

Suivi des normes existantes de la GEC et activités futures***Discussion sur la diffusion des normes existantes élaborées par la GEC***

GEC(2026)7	Document de référence sur la diffusion des normes existantes élaborées par la GEC au niveau national
------------	--

Événement de lancement de la CM/Rec(2026)2 sur l'obligation de rendre des comptes en matière de violences à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie

GEC(2026)8	Note conceptuelle et programme de l'événement de lancement de la CM/Rec(2026)2 sur l'obligation de rendre compte en matière de violences à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie
------------	--

Prévenir et combattre les stéréotypes de genre et le sexisme

Examen thématique de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2019)1 sur la prévention et la lutte contre le sexisme

GEC(2026)1	Questionnaire sur la mise en œuvre de la section II.F de la Recommandation CM/Rec(2019)1 : prévenir et lutter contre le sexisme au sein du secteur de la justice
GEC(2026)9bil	Compilation des réponses reçues des membres, participant·es, observateurs et observatrices de la GEC au questionnaire
GEC(2026)10	Projet de plan de l'examen thématique de la mise en œuvre de la section II.F de la Recommandation CM/Rec (2019)1 : prévenir et lutter contre le sexisme au sein du secteur de la justice

Atelier visant à recueillir des informations sur les meilleures pratiques des États membres concernant l'implication des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité de genre et, plus spécifiquement, dans la promotion et le suivi des Lignes directrices sur la place des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité de genre et les politiques pour combattre la violence à l'égard des femmes

GEC(2026)11	Document de référence - Atelier et questionnaire visant à établir un recueil de pratiques prometteuses sur le rôle et l'implication des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité de genre
-------------	--

Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et des filles et la violence domestique

Mise en œuvre de la Convention d'Istanbul

Point sur les travaux du Secrétariat du Groupe d'expert·es sur l'action contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)

Activités de coopération sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

Assurer une participation égale des femmes et des hommes à la vie politique, publique, sociale et économique

Participation égale à la prise de décision politique et publique

GEC(2026)12	Aperçu d'une étude sur la participation égale des femmes à la prise de décision politique et publique
-------------	---

Analyse des bonnes pratiques en matière d'égalité de genre et d'une approche intégrée de la dimension de genre dans l'éducation, contribuant à la mise en œuvre du tableau de bord de l'égalité de genre dans l'éducation en cours d'élaboration par le Comité directeur pour l'éducation (CDEDU)

Garantir l'autonomisation des femmes et l'égalité de genre face aux défis mondiaux et géopolitiques

Mise en œuvre des lignes directrices pour l'élaboration de discours positifs visant à répondre à la rhétorique anti-genre

Publication	Promouvoir l'égalité de genre par une communication fondée sur les valeurs : guide pratique à l'intention des autorités, des personnes travaillant dans la communication et de la société civile pour répondre à la rhétorique anti-genre
-------------	---

Intégrer les questions d'égalité de genre et une approche intersectionnelle dans toutes les politiques et mesures

Approche intégrée de l'égalité de genre dans les activités du Conseil de l'Europe

Coopération avec d'autres secteurs du Conseil de l'Europe

Débat thématique sur le rôle des femmes dans la démocratie

GEC(2026)3	Document de référence pour un échange sur le rôle des femmes dans la démocratie et leur participation au débat et aux institutions démocratiques
------------	--

Mandat 2028-2031

GEC(2025)17	Évaluation des activités 2024-2025
GEC(2026)2rev	Document de référence sur le mandat de la Commission pour l'égalité de genre 2028-2031

Activités relatives à l'égalité de genre dans des cadres multilatéraux

Activités des présidences du Comité des Ministres en matière d'égalité de genre

Nations Unies – Commission de la condition de la femme (CSW70)

Discussion sur les développements concernant l'égalité de genre dans les instances internationales

Activités des présidences du Conseil de l'Union européenne en matière d'égalité de genre

Demandes de statut d'observateur

GEC(2026)5	Demandes de statut d'observateur
------------	----------------------------------

Préparation des prochaines réunions

Autres questions

Adoption du rapport abrégé

ANNEXE II

Rapport abrégé

Gender Equality Commission (GEC)Abridged report of the 29th meeting**Opening of the meeting and adoption of the agenda**

The Gender Equality Commission (GEC) held its 29th meeting in Strasbourg from 10-12 June 2026, with Sara SLANA (Slovenia) as Chair.

The agenda of the meeting is contained in Appendix 1. The full report of the meeting including the list of participants and other appendices, is available [here](#).

List of items for decision by the Committee of Ministers

The GEC agreed to submit to the Committee of Ministers the [joint statement](#) of the GEC and the Steering Committee on Anti-discrimination, Diversity and Inclusion (CDADI) on the fundamental importance of equality, gender equality, diversity and inclusion for the New Democratic Pact for Europe, for the Committee of Ministers to take note of it.

List of items for information of the Committee of Ministers

The GEC:

- approved the revised first biennial report (2024-2025) on the implementation of the Gender Equality Strategy (2024-2029) and agreed to submit it to the Committee of Ministers for information;
- together with members, participants and observers of the European Committee on Crime Problems (CDPC), held an event to launch Committee of Ministers Recommendation CM/Rec(2026)2 on Accountability for technology-facilitated violence against women and girls, and exchanged with Hera HUSSAIN, CEO of Chayn, among others;
- took part in a thematic exchange on the role of women in democracy and their participation in

Commission pour l'égalité de genre (GEC)Rapport abrégé de la 29^e réunion**Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

La Commission pour l'égalité de genre (GEC) tient sa 29^e réunion à Strasbourg, du 10 au 12 juin 2026, sous la présidence de Sara SLANA (Slovénie).

L'ordre du jour de la réunion figure à l'Annexe 1. Le rapport complet de la réunion, y compris la liste des participant·es et les autres annexes, est disponible [ici](#).

Points pour décision du Comité des Ministres

Lors de cette réunion, la GEC décide de soumettre au Comité des Ministres [la déclaration conjointe](#) de la GEC et du Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) sur l'importance fondamentale de l'égalité, de l'égalité de genre, de la diversité et de l'inclusion pour le Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe, afin que le Comité des Ministres en prenne note.

Liste des points pour information du Comité des Ministres

La GEC :

- approuve le premier rapport biennal révisé (2024-2025) sur la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité de genre (2024-2029) et décide de le transmettre au Comité des ministres pour information ;
- assiste à un événement en compagnie des membres, des participant·es et des observateurs et observatrices du Comité européen sur les problèmes criminels (CDPC), pour lancer la Recommandation CM/Rec(2026)2 du Comité des Ministres sur l'obligation de rendre des comptes en matière de violences à l'égard des femmes et des filles facilitées par la technologie, et échange avec Hera HUSSAIN, PDG de Chayn, entre autres ;
- participe à un échange thématique sur le rôle des femmes dans la démocratie et leur participation au

democratic debate and institutions and heard from invited speakers Mona Lena KROOK, (Rutgers University), Marjan EHSASSI (Federation for Innovation in Democracy in North America) and Irena FIKET (University of Belgrade);

- took note of the presentation delivered by Professor Shazia CHOUDHRY, University of Oxford, of an outline prepared for the thematic implementation review of Section II.F of Recommendation CM/Rec(2019)1 on preventing and combating sexism, focusing on the justice sector, approved the outline, and provided guidance to the Secretariat and independent consultant for the preparation of the review report. The GEC held a short discussion on a specific set of questions concerning sexism in the justice sector which will inform further work on this report;
- participated in a workshop on the place of men and boys in gender equality policies and in policies to combat violence against women, thereby contributing to a collection of promising practices, to which the GEC can further contribute in writing until 15 August 2026;
- agreed to establish a working group to prepare a collection of promising practices on the place of men and boys in gender equality policies (as per the GEC Terms of Reference for 2027), and nominated Bosnia and Herzegovina, Czechia, Denmark, Germany, Luxembourg, Norway, and Spain as members of the working group, as well as the Advisory Council on Youth as a participant, and the United Kingdom reserved the right to make a nomination at a later stage;
- took note of a presentation, by independent consultant Susana PAVLOU, President, Women Against Violence Europe Network (WAVE) of the outline of a study on equal participation of women in political and public decision-making, and provided guidance for further work on the study, which would be presented to the GEC for adoption during the 30th plenary meeting in November 2026;
- took note of a presentation by Tryggvi HALLGRÍMSSON (Iceland) on the ongoing contributions made to the implementation of the Gender Equality Scorecard in Education, under preparation by the Steering Committee for Education (CDEDU);
- took note of presentations by the secretariat and by the Vice-Chair of the GEC (Switzerland) regarding the implementation of the Guidance for the development of positive narratives to deflect

débat et aux institutions démocratiques, et entend les interventions des invitées Mona Lena KROOK (Université Rutgers), Marjan EHSASSI (Fédération pour l'innovation démocratique en Amérique du Nord) et Irena FIKET (Université de Belgrade) ;

- prend note de la présentation de la Professeure Shazia CHOUDHRY, de l'université d'Oxford, du résumé élaboré en vue de l'examen thématique de la mise en œuvre de la section II.F de la Recommandation CM/Rec(2019)1 sur la prévention et la lutte contre le sexisme, axé sur le secteur de la justice, approuve ce résumé et donne des orientations au Secrétariat et à la consultante indépendante pour la préparation du rapport d'examen. La GEC tient une brève discussion sur une série de questions spécifiques concernant le sexisme dans le secteur de la justice, qui servira de base aux travaux ultérieurs sur ce rapport ;
- participe à un atelier sur la place des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité de genre et de lutte contre la violence à l'égard des femmes, contribuant ainsi à un recueil de bonnes pratiques, auquel la GEC peut encore apporter une contribution écrite jusqu'au 15 août 2026 ;
- convient de créer un groupe de travail chargé d'élaborer un recueil de bonnes pratiques concernant la place des hommes et des garçons aux politiques en matière d'égalité de genre (conformément au mandat de la GEC pour 2027), et désigne la Bosnie-Herzégovine, la Tchéquie, le Danemark, l'Allemagne, le Luxembourg, la Norvège et l'Espagne comme membres de ce groupe de travail, ainsi que le Conseil consultatif sur la jeunesse en tant que participant ; le Royaume-Uni se réserve le droit de proposer une candidature à un stade ultérieur ;
- prend connaissance de la présentation, par la consultante indépendante Susana PAVLOU, Présidente du réseau Women Against Violence Europe (WAVE), des grandes lignes d'une étude sur la participation égale des femmes à la prise de décision politique et publique, et donne des orientations pour la poursuite des travaux sur cette étude, qui sera soumise à la GEC en vue de son adoption lors de la 30^e réunion plénière en novembre 2026 ;
- prend note de la présentation de Tryggvi HALLGRÍMSSON (Islande) portant sur les contributions actuelles à la mise en œuvre du tableau de bord sur l'égalité de genre dans l'éducation, en cours d'élaboration par le Comité directeur pour l'éducation (CDEDU) ;
- prend note de l'information fournie par le Secrétariat et de la présentation de la Vice-Présidente de la GEC (Suisse) sur la mise en œuvre du « Guide pratique pour répondre à la rhétorique anti-genre », adoptées par la

anti-gender rhetoric, adopted by the GEC at its 28th plenary meeting in November 2025, and exchanged on further opportunities to raise awareness of this publication;

- held a first discussion on the future Terms of Reference of the GEC for 2028-2031 and instructed the secretariat to prepare draft Terms of Reference for examination by the GEC with a view to their approval during the 30th plenary meeting in November 2026; and
- admitted Osez le Féminisme and the Feminist Collective of Romani Gender Experts as observers to the GEC.

As regards the other items on its agenda, the GEC:

- took note of opening remarks by Irena GUIDIKOVA, Head of the Human Dignity and Gender Equality Department of the Council of Europe, who underlined the important contribution of the GEC's work to overcoming current challenges to gender equality, including anti-gender rhetoric, backlash and new technologies, and stressed that, as gender equality is a core component of effective democracy, the GEC's ongoing work is an essential contribution to the Council of Europe's New Democratic Pact for Europe;
- took note of information provided by the Chair and Bureau members on their activities since the 28th GEC plenary meeting and the report of the 29th meeting of the Bureau, held on 26 March 2026;
- took note of the updated work plan of the GEC for 2026-2027;
- took note of information relating to the GEC's website, updates to the perpetual calendar and other initiatives to improve the visibility of the GEC's work;
- provided guidance to the secretariat for future biennial reporting on the implementation of the Gender Equality Strategy, noting in particular that during the intervening year, further and more in-depth analysis of responses to the questionnaire should be undertaken;
- took note of information provided by the Secretariat on how to raise awareness of the recently adopted Recommendations of the Committee of Ministers to member States prepared by the GEC, CM/Rec(2026)1 on Equality and artificial intelligence and CM/Rec(2026)2 on Accountability for technology-facilitated violence against women and girls, and

GEC lors de sa 28^e réunion plénière en novembre 2025, et échange sur les possibilités d'accroître la visibilité de cette publication ;

- tient une première discussion sur le futur mandat de la GEC pour la période 2028-2031 et charge le Secrétariat de préparer un projet de mandat qui sera examiné par la GEC en vue de son adoption lors de la 30^e session plénière en novembre 2026 ; et
- admet Osez le Féminisme et le Collectif féministe d'expertes roms en matière de genre en qualité d'observateur auprès de la GEC

Concernant les autres points à l'ordre du jour, la GEC :

- prend note de l'allocution de bienvenue de Irena GUIDIKOVA, Cheffe du Service de la dignité humaine et de l'égalité de genre du Conseil de l'Europe, qui souligne l'importante contribution des travaux de la GEC à la résolution des défis actuels en matière d'égalité de genre, notamment la rhétorique anti-genre, le recul en matière de genre et les nouvelles technologies, et qui rappelle que l'égalité de genre étant un élément central d'une démocratie efficace, les travaux en cours de la GEC constituent une contribution essentielle au Nouveau pacte démocratique pour l'Europe du Conseil de l'Europe ;
- prend note des informations fournies par la Présidente et les membres du Bureau concernant leurs activités depuis la 28^e séance plénière de la GEC, ainsi que du rapport de la 29^e réunion du Bureau, qui s'est tenue le 26 mars 2026 ;
- prend note du plan de travail actualisé pour 2026 à 2027 ;
- prend note des informations concernant le site web de la GEC, des mises à jour apportées au calendrier perpétuel et d'autres initiatives visant à améliorer la visibilité des travaux de la GEC ;
- fournit des orientations au Secrétariat en vue des futurs rapports biennaux sur la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité de genre, soulignant en particulier que, dans l'intervalle, il conviendrait de procéder à une analyse plus approfondie des réponses au questionnaire ;
- prend note des informations fournies par le Secrétariat sur les moyens de sensibiliser les États membres aux recommandations récemment adoptées par le Comité des Ministres à l'intention des États membres, élaborées par la GEC, CM/Rec(2026)1 sur l'égalité et l'intelligence artificielle et CM/Rec(2026)2 sur l'obligation de rendre des comptes en matière de violences à l'égard des

discussed and provided guidance on how to improve the dissemination of Council of Europe recommendations and relevant policy work produced by the GEC, which can be supplemented in writing until 15 September;

- took note of the information provided by member States regarding national developments in relation to the ratification and implementation of the Istanbul Convention;
- held an exchange with Johanna NELLES, Executive Secretary to the Istanbul Convention's monitoring mechanisms, on GREVIO's recent activities;
- held an exchange with Caterina BOLOGNESE, Larissa KIRIEVA and Danko RUNIC from the secretariat of the Gender Equality Division, on cooperation projects undertaken by the Gender Equality Division to combat violence against women and domestic violence, in particular, Programmes for perpetrators of violence against women and data collection;
- held an exchange with Yanna PARNIN, Secretary of the Committee of Experts on Sexual Orientation, Gender Identity and Expression, and Sex Characteristics (ADI-SOGIESC), on the Study on the risks and impediments to full access to rights resulting from discrimination and violence on the ground of gender expression;
- held an exchange of views with Ina MAJKO, Gender Equality Rapporteur of the Committee of Experts on Roma and Traveller Issues (ADI-ROM), Oana TABĂ, Co-Secretary of the ADI-ROM and Marina VASIĆ, Administrator, Roma and Travellers Division, on the new Strategy for Roma and Traveller Inclusion (2026–30), adopted by the Committee of Ministers on 21 January 2026 and upcoming activities including the preparation of a collection of promising practices on the implementation of Committee of Ministers Recommendation CM/Rec(2024)1 on Equality for Roma and Traveller women and girls, to which the GEC was invited to contribute;
- took note of the information provided by the Secretariat on gender mainstreaming activities undertaken by the various structures and bodies of the Council of Europe;
- took note of the information provided by its representatives in the meetings and activities of

femmes et des filles facilitées par la technologie, et débatten et apportent des orientations sur comment améliorer la diffusion des recommandations du Conseil de l'Europe et des politiques pertinentes élaborées par la GEC, auxquelles il est possible d'apporter des compléments par écrit jusqu'au 15 septembre ;

- prend note des informations fournies par les États membres concernant les développements nationaux relatifs à la ratification et à la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul ;
- tient un échange avec Johanna NELLES, Secrétaire exécutive des mécanismes de suivi de la Convention d'Istanbul, au sujet des récentes activités du GREVIO;
- tient un échange avec Caterina BOLOGNESE, Larissa KIRIEVA et Danko RUNIC, du Secrétariat de la Division de l'égalité de genre, sur les projets de coopération menés par cette division pour combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, notamment les programmes destinés aux auteurs de violences à l'égard des femmes et la collecte de données ;
- tient un échange avec Yanna PARNIN, Secrétaire du Comité d'expert·es sur l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre, et les caractéristiques sexuelles (ADI-SOGIESC), concernant l'étude sur les risques et obstacles à l'accès total aux droits résultant de la discrimination et de la violence fondées sur l'expression de genre.
- tient un échange avec Ina MAJKO, rapporteure pour l'égalité de genre au sein du Comité d'expert·es sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM), Oana TABĂ, Co-secrétaire de l'ADI-ROM, et Marina VASIĆ, administratrice, Division des Roms et des Gens du voyage, sur la nouvelle Stratégie pour l'inclusion des Roms et des Gens du voyage (2026-2030), adoptée par le Comité des Ministres le 21 janvier 2026, et sur les activités à venir, notamment la préparation d'un recueil de bonnes pratiques concernant la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2024)1 du Comité des Ministres sur l'égalité pour les femmes et les filles roms et de la communauté des Gens du voyage, à laquelle la GEC est invitée à contribuer ;
- prend note de l'information donnée par le Secrétariat sur les activités menées au sein du Conseil de l'Europe en matière d'approche intégrée de l'égalité de genre ;

other Council of Europe intergovernmental bodies;

- took note of information provided by the representatives of the Republic of Moldova (November 2025 - May 2026) and Monaco (May-November 2026) regarding the gender equality agendas of their respective presidencies of the Committee of Ministers of the Council of Europe;
- took note of information provided by the Secretariat on the side-event organised by the Council of Europe under the Moldovan Presidency of the Committee of Ministers and shared information about other side-events organised during the Commission on the Status of Women (CSW 70) 2026;
- Postponed the planned exchange regarding developments concerning gender equality in international settings, including CSW, to a future plenary meeting and asked the Bureau to prepare this discussion at its next meeting;
- took note of presentations by the representatives of Cyprus, Ireland and Lithuania regarding the gender equality activities during their respective presidencies of the Council of the European Union;
- approved the proposed dates of 1-3 June 2027 and 16-18 November 2027 for the 31st and 32nd meetings of the GEC which would take place in Strasbourg;
- adopted the present abridged meeting report.

One observer made a statement to the approval of the revised first biennial report (2024-2025) on the implementation of the Gender Equality Strategy (2024-2029) which is included in the full meeting report.

Resource implications

The financing of the activities described in this report is assured.

Evaluation of completed activities

The GEC expressed its satisfaction with the ongoing work and with the first biennial report on the implementation of the Gender Equality Strategy which improved upon previous reporting. The GEC shared its appreciation for the Annual Conference organised under the Monegasque Presidency of the Committee of Ministers (Strasbourg, 9 June 2026) on the topic of

- prend note des informations fournies par ses représentant·es sur leur participation aux activités d'autres comités intergouvernementaux ;
- prend note des informations fournies par les représentantes et représentants de la République de Moldova (novembre 2025-mai 2026), et de Monaco (mai-novembre 2026) concernant les agendas en matière d'égalité de genre au cours de leurs présidences respectives du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.
- prend note des informations fournies par le Secrétariat sur l'événement parallèle organisé à la CSW70 par le Conseil de l'Europe sous la Présidence de la République de Moldova et partage des informations sur d'autres événements parallèles organisés durant la Commission pour la condition de la femme (CSW 70) 2026.
- Reporte à une prochaine séance plénière l'échange prévu sur les tendances en matière d'égalité de genre dans les contextes internationaux, notamment au sein de la CSW, et demande au Bureau de préparer cette discussion lors de sa prochaine réunion ;
- prend note des présentations des représentantes de Chypre, Irlande et Lituanie sur leurs activités en matière d'égalité de genre durant leurs présidences respectives du Conseil de l'Union européenne ;
- convient des dates proposées pour la 31^e réunion de la GEC (1-3 juin 2027) et la 32^e réunion de la GEC (16-18 novembre 2027) qui se tiendront à Strasbourg ;
- adopte le présent rapport abrégé de la réunion.

Un observateur fait une déclaration concernant l'approbation du premier rapport biennal révisé (2024-2025) sur la mise en œuvre de la stratégie pour l'égalité de genre (2024-2029), qui figure dans le rapport complet de la réunion.

Ressources nécessaires

Le financement des activités décrites dans ce rapport est assuré.

Évaluation des activités menées à bien

La GEC exprime sa satisfaction quant aux travaux en cours et au premier rapport biennal sur la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité de genre, qui apporte une contribution plus aboutie que les rapports précédents. La GEC salue l'organisation, sous la présidence monégasque du Comité des Ministres, de la Conférence annuelle (Strasbourg, 9

Women forging lasting peace: Dismantling barriers to gender-inclusive conflict resolution and peacebuilding as well as the event to launch the new Committee of Ministers Recommendation on Accountability for Technology-facilitated violence against women and girls (Strasbourg, 10 June 2026).

juin 2026) sur le thème « *Les femmes, architectes d'une paix durable : lever les obstacles pour que la résolution des conflits et la consolidation de la paix soient inclusives en matière de genre* » ainsi que de l'événement marquant le lancement de la nouvelle recommandation du Comité des Ministres sur l'obligation de rendre des comptes en matière de violences à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie (Strasbourg, 10 juin 2026).

Other observations

None.

Autres observations

Néant.

ANNEXE III

Liste des participant·es

Albania Albanie	Etleva Sheshi Director of Gender Equality Ministry of Health and Social Welfare <i>Directrice de l'égalité de genre</i> <i>Ministère de la santé et de la protection sociale</i> Ina Majko - online Deputy Minister Ministry of Health and Social Welfare Gender equality rapporteur of the Committee of Experts on Roma and Traveller Issues (ADI-ROM) <i>Ministère adjointe</i> <i>Ministère de la santé et de la protection sociale</i> <i>Rapporteuse sur l'égalité de genre du Comité d'expert·es sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM)</i>
Andorra Andorre	Mireia Agulló Farré Advisor Social Affairs Department Ministry of Social Affairs, Justice and Interior <i>Conseillère</i> <i>Département des Affaires Sociales</i> <i>Ministère des Affaires Sociales, de la Justice et de l'Intérieur</i>
Austria Autriche	Eva Fehringer Director Federal Ministry of Labour and Economy <i>Directrice</i> <i>Ministère fédéral du travail et de l'économie</i>
Azerbaijan/ Azerbaïdjan	Rahimova Sadagat Leading advisor Women's and Gender Affairs Department State Committee for Family, Women and Children Affairs <i>Conseillère principale</i> <i>Département des questions relatives aux femmes et au genre</i> <i>Comité d'État chargé des affaires de la famille, des femmes et des enfants</i>

Belgium <i>Belgique</i>	Carine Joly Adviser Institute for Gender Equality Conseillère Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
Bosnia and Herzegovina <i>Bosnie-Herzégovine</i>	Josko Mandić Expert Advisor/ Conseiller
Bulgaria <i>Bulgarie</i>	New member to be appointed Nouveau·elle membre à être nommé·e
Czechia <i>Tchéquie</i>	Radan Šafařík Director Gender Equality Department Directeur Département de l'égalité de genre
Croatia <i>Croatie</i>	Irena Sarta – online Acting Director Office for Gender Equality Directrice par intérim Bureau pour l'égalité de genre
Cyprus <i>Chypre</i>	Niovi Georgiade - online Officer Office of Commissioner for Gender Equality Chargée d'affaires Bureau de la Commissaire de l'égalité de genre
Denmark <i>Danemark</i>	Jeppe Andersen Holm - online Special Consultant Department for Gender Equality Ministry of Environment and Gender Equality Conseiller spécial Département de l'égalité de genre Ministère de l'environnement et de l'égalité de genre Kira Uitterdijk Appel - online Special Consultant Department for Gender Equality Ministry of Environment and Gender Equality Conseillère spéciale Département de l'égalité de genre Ministère de l'environnement et de l'égalité de genre
Estonia <i>Estonie</i>	Lee Maripuu Head of Gender Equality Policy Ministry of Social Affairs Chef de la politique d'égalité de genre Ministère des affaires sociales

Finland Finlande	Anttoni Saarinen – (excused) <i>Ministry of Social Affairs and Health, Department for Work and Gender Equality</i> <i>Ministère des Affaires sociales et de la santé, Direction du travail et de l'égalité de genre</i>
France	Stefania Chiru Head of the Office for European and international Affairs General Directorate for Social Cohesion Ministry of Solidarity/Ministry with responsibility for equality between women and men <i>Cheffe du Bureau des affaires européennes et internationales Direction générale de la cohésion sociale Ministère des solidarités/Ministère délégué chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes</i>
Georgia Géorgie	Lika Abesadze Chief Specialist, Human Rights Department, Administration of the Government of Georgia <i>Spécialiste principale, Département des droits humains Administration du gouvernement de Géorgie</i>
Germany Allemagne	Lea Spörcke (Bureau member/membre du Bureau) Policy Officer Federal Ministry of Family Affairs, Senior Citizens, Women and Youth <i>Chargée de politique Ministère fédéral de la famille, des personnes âgées, des femmes et de la jeunesse</i>
Greece Grèce	Christina Agoritsa - online Policy Officer, Independent Department of European and International Co-operation General Secretariat for Demography, Family and Gender Equality, Ministry of Social Cohesion and Family <i>Chargée de politique, Département indépendant de la coopération européenne et internationale Secrétariat général à la démographie, à la famille et à l'égalité de genre, ministère de la cohésion sociale et de la famille</i>
Hungary Hongrie	András Mozsolits Deputy Permanent Representative of Hungary to the Council of Europe <i>Représentant permanent adjoint de la Hongrie auprès du Conseil de l'Europe</i>

Iceland Islande	Tryggvi Hallgrímsson Special Adviser Directorate of Equality Department of Equality and Human Rights, Prime Minister's Office <i>Conseiller spécial</i> <i>Direction de l'Égalité</i> <i>Département de l'égalité et des droits humains</i> <i>Bureau de la Première Ministre</i>
Ireland Irlande	Hughes Lisa - online Assistant Principal Officer Equality & Gender Equality Unit Department of Children, Equality, Disability, Integration and Youth <i>Responsable administratif adjointe</i> <i>Unité de l'égalité et de l'égalité de genre</i> <i>Département de l'enfance, de l'égalité, du handicap, de l'intégration et de la jeunesse</i>
Italy Italie	Elena Palloni Senior officer of the Department for Equal Opportunities of the Presidency of Council of Ministers <i>Haut fonctionnaire du département de l'égalité des chances de la présidence du Conseil des ministres</i>
Lithuania Lituanie	Ramunė Vitartaitė Advisor Equal Opportunities and Women and Men Equality Group Ministry of Social Security and Labour <i>Conseillère</i> <i>Groupe Egalité des Chances et Egalité femmes/hommes</i> <i>Ministère de la sécurité sociale et du travail</i>
Luxembourg	Ralph Kass – (excused) Senior Advisor Ministry of Gender Equality and Diversity Conseiller de Direction Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité Christopher Witry - online Advisor Ministry of Gender Equality and Diversity <i>Conseiller de Direction</i> <i>Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité</i> Danièle Siebenaler – online Advisor Ministry of Gender Equality and Diversity <i>Conseillère de Direction</i> <i>Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité</i>

Malta Malte	Maria Ellul - online <i>Head - Gender Mainstreaming Unit</i> <i>Human Rights Directorate</i> <i>Office of the Prime Minister - European Funds, Equality, Reforms & Social Dialogue</i> <i>Cheffe - Unité sur l'approche intégrée de l'égalité de genre</i> <i>Direction des droits humains</i> <i>Bureau du Premier Ministre – Fonds européen, égalité, réformes & dialogue social</i>
Monaco	Florian Botto <i>First Secretary</i> <i>Department of External Relations and Cooperation</i> <i>Premier Secrétaire</i> <i>Département des Relations Extérieures et de la Coopération</i> Margaux Girardin <i>Third Secretary of the Permanent Representation of Monaco to the Council of Europe</i> <i>Troisième Secrétaire à la Représentation Permanente de Monaco auprès du Conseil de l'Europe</i>
The Netherlands Pays-Bas	Lisanne Post <i>Senior Policy Officer</i> <i>Directorate for gender equality and LGBTI equality</i> <i>Ministry of Education, Culture and Science</i> <i>Agente principale des questions politiques</i> <i>Direction de l'égalité de genre et de l'égalité LGBTI</i> <i>Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences</i>
North Macedonia Macédoine du Nord	Svetlana Cvetkovska <i>Head of Department for Equal Opportunity</i> <i>Ministry of Labour and Social Policy</i> <i>Cheffe de département pour l'égalité des chances</i> <i>Ministère du Travail et de la Politique sociale</i>
Norway Norvège	Tori Loven Kirkebø <i>Senior Adviser</i> <i>Ministry of Culture and Equality</i> <i>Department for Equality, Non-discrimination and International Affairs</i> <i>Conseillère principale</i> <i>Ministère de la Culture et de l'Egalité</i> <i>Service de l'égalité, de la non-discrimination et des affaires internationales</i>
Portugal	Andreia Lourenço Marques <i>International Relations Adviser</i> <i>Commission for Citizenship and Gender Equality</i> <i>Conseillère en relations internationales</i> <i>Commission pour la citoyenneté et l'égalité de genre</i>

Republic of Moldova République de Moldova	Aurelia Bulat <i>Head of Gender Equality Department</i> <i>Cheffe du département de l'égalité de genre</i>
Romania Roumanie	Gianina Cristina Valentina Dimitrescu <i>ANES - National Agency for Equal Opportunities for Women and Men</i> <i>ANES - Agence nationale pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes</i>
Slovak Republic République Slovaque	Adriána Kurucová - online <i>Principal State Advisor</i> <i>Department of Gender Equality and Equality of Opportunities</i> <i>Ministry of Labour, Social Affairs and Family</i> <i>Conseillère d'état principale</i> <i>Département de l'égalité de genre et de l'égalité des chances</i> <i>Ministère du travail, des affaires sociales et de la famille</i>
Slovenia Slovénie	Sara Slana (Chair / Présidente) <i>Secretary</i> <i>Equal Opportunities Department</i> <i>Ministry of Labour, Family, Social Affairs and Equal Opportunities</i> <i>Secrétaire</i> <i>Service de l'égalité des chances</i> <i>Ministère du travail, de la famille, des affaires sociales et de l'égalité des chances</i> Jasna Jeram <i>Undersecretary</i> <i>Equal Opportunities Department</i> <i>Ministry of Labour, Family, Social Affairs and Equal Opportunities</i> <i>Sous-secrétaire</i> <i>Service de l'égalité des chances</i> <i>Ministère du travail, de la famille, des affaires sociales et de l'égalité des chances</i>
Spain Espagne	Cristina Yunta Bernal <i>Senior Adviser</i> <i>Director's Support Unit</i> <i>Institute of Women</i> <i>State Secretariat for Equality and against Gender Violence, Ministry of Equality</i> <i>Conseillère principale</i> <i>Unité de soutien à la direction</i> <i>Institut de la femme</i> <i>Secrétariat d'État à l'égalité et à la lutte contre la violence à l'égard des femmes, Ministère de l'égalité</i>

Sweden Suède	Ewa Wiberg Deputy Director Division for Gender Equality Ministry of Employment <i>Directrice adjointe</i> <i>Division de l'égalité de genre</i> <i>Ministère du travail</i> Anna Collins-Falk International Coordinator Swedish Gender Equality Agency <i>Coordinatrice internationale</i> <i>Agence suédoise pour l'égalité de genre</i>
Switzerland Suisse	Sandra Lengwiler (Vice-Chair, Vice-Présidente) Head of International Affairs Federal Department of Home Affairs FDHA, Federal Office for Gender Equality FOGE <i>Responsable des affaires internationales</i> <i>Département fédéral de l'intérieur (FDI), Bureau fédéral de l'égalité</i> <i>entre femmes et hommes (BFEG)</i>
Türkiye	Onur Dinçer – online Expert, General Directorate on the Status of Women Ministry of Family, Labour and Social Affairs Ministry of Family and Social Services <i>Expert</i> <i>Direction générale sur le statut de la femme</i> <i>Ministère de la Famille et des Services sociaux</i> Ipek Cicekdag Ayhan – online Karakuş Hatice – online
Ukraine	Kateryna Levchenko Government Commissioner for Gender Equality Policy <i>Commissaire du gouvernement pour la politique d'égalité de genre</i> Natalia Bohdanova - online <i>Deputy Head of Department/ Cheffe adjointe de département</i> <i>Ministry of Social Policy, Family and Unity/ Ministère de la Politique</i> <i>sociale, de la Famille et de l'Unité</i>

United Kingdom Royaume-Uni	Georgia Wolff <i>Head, International Policy</i> <i>Government Equalities Office</i> <i>Cheffe de la politique internationale</i> <i>Bureau gouvernemental pour l'égalité</i> Shalewah (Shelly) Dowrich <i>Senior International Gender Equality Policy Advisor</i> <i>Office for Equality and Opportunity, Cabinet Office</i> <i>Conseillère principale en matière de politique internationale d'égalité de genre</i> <i>Bureau pour l'égalité et l'égalité des chances, Secrétariat du Premier ministre</i>
---	---

ANNEXE IV

Déclaration du Réseau européen des femmes migrantes sur la terminologie

Nous saluons le travail important entrepris dans le cadre de la Stratégie pour l'égalité de genre, notamment en ce qui concerne la violence à l'égard des femmes, l'accès à la justice et la protection des femmes migrantes et réfugiées.

Dans le même temps, nous tenons à souligner l'importance de préserver la clarté et la cohérence de la terminologie utilisée dans l'ensemble de la stratégie et des documents connexes.

Nous émettons notamment des réserves concernant des formulations telles que « les femmes et les hommes, les filles et les garçons dans toute leur diversité », « sensible au genre », « discours anti-genre », « inclusion », etc. De notre point de vue, le travail en faveur de l'égalité de genre doit rester fermement ancré dans la protection des droits des femmes et des filles en fonction de leur sexe, tels que reconnus par les normes internationales de longue date en matière de droits de l'homme, notamment la CEDAW.

Nous estimons également que le concept de discrimination intersectionnelle doit être clairement défini et appliqué de manière à renforcer la protection des femmes et des filles confrontées à de multiples formes de discrimination, notamment les femmes migrantes, réfugiées, issues de minorités, en situation de handicap et en situation de vulnérabilité économique.

Un langage clair, fondé sur le sexe, est essentiel pour lutter efficacement contre la discrimination structurelle, la violence masculine à l'égard des femmes, la traite, l'exploitation sexuelle et les obstacles à l'accès à la justice auxquels sont confrontées les femmes et les filles, y compris les femmes migrantes et déplacées.

Nous encourageons également le maintien du soutien aux organisations de la société civile indépendantes dirigées par des femmes et œuvrant en faveur des femmes.